N° 244 (4 pages) — 187me année — Un numéro: 10 centimes — Lundi 19 Octobre 1925

# FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

## et du Vignoble Neuchâtelois

ABONNEMENTS
1 an 6 mois 3 mois 1 mois
Franco domicile 15.— 7.50 3.75 1.30
Etranger . . . 46.— 23.— 11.50 4.—
On s'abonne à toute époque.
Abonnements-Poste, 30 centimes en sus.
Changement d'adresse, 50 centimes.
Bureau: Temple-Neuf, N° 1

Téléphone 207

Chèques postaux IV, 178

ORGANE GÉNÉRAL DE PUBLICITÉ ET JOURNAL QUOTIDIEN
pour le chef-lieu, le canton de Neuchâtel et les contrées avoisinantes
PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE
Les annonces sont reçues jusqu'à 14 h. (grandes annonces jusqu'à 9 h.) pour le numéro du lendemain, le vendredi jusqu'à 17 h. pour le numéro du lundi

ANNONCES Prix de la ligne corps 7 ou son espace.
Canton, 20 c. Prix minimum d'une annonce 75 c. Avis mort. 25 c.; tardifs 50 c. Réclames 75 c., min. 3.75.
Suisse, 30 c. (une seule insertion min. 3.—), le samedi 35 c. Avis mortuaires 35 c., min. 5.—. Réclames 1.—, min. 5.—.
Etranger, 40 c. (une seule insertion min. 4.—), le samedi 45 c. Avis mortuaires 45 c., min. 6.—. Réclames 1.25, min. 6.25.
Demander le tarif complet

## AVIS OFFICIELS

VILLE DE NEUCHATEL

### Vente de fagots
**Maladière, Vauseyon et Plan**

Beaux fagots secs livrables au détail ou par lot de cinquante ou cent, à domicile. Vente journalière, s'adresser à :

Chantier communal, Manège No 27, Poste de police du Vauseyon et au garde-forestier du Plan. Prix 80 c le fagot sur place

Neuchâtel, 22 septembre 1925.

L'Intendant des forêts et domaines.

COMMUNE de PESEUX

### VENTE DE BOIS DE SERVICE
**par voie de soumission**

La Commune de Peseux offre à vendre par voie de soumission, aux conditions habituelles, dans ses forêts de Peseux :

64 billons cubant 33,62 m³.

Les soumissions seront reçues par le Bureau communal jusqu'au **mardi 20 octobre 1925, à 17 heures.** Elles porteront la souscription « Soumission pour bois de service ».

La liste des cubes peut être demandée au Bureau communal. Pour visiter ces bois, prière de s'adresser au garde-forestier M. Olivier Béguin.

Peseux, le 12 octobre 1925.

Conseil communal.

### VENTE DE BOIS DE SERVICE

Les Communes des Verrières, des Bayards, de la Brévine, de Travers et de Noiraigue mettent en vente par soumissions les bois de service (en partie bois de menuiserie), à extraire des coupes martelées pour l'exercice 1926, soit :

1738 épicéas et 852 sapins, répartis en 15 lots cubant environ 3000 m³.

Les offres seront reçues par les administrations intéressées jusqu'au jeudi 22 octobre, à midi.

Listes détaillées des bois et conditions de vente au bureau soussigné.

Couvet, le 12 octobre 1925

L'Inspecteur des Forêts du VIIme arrondissement.

### IMMEUBLES

A vendre à l'ouest de la ville, dans situation agréable, une

**villa**

de onze chambres, bain, buanderie. Chauffage central. Belle construction en parfait état d'entretien. Jardin avec pavillon habitable. — Tennis.

Conviendrait pour pension
Conditions favorables.

**S'adresser à l'AGENCE ROMANDE B de Chambrier. Place Purry 1. Neuchâtel**

Pour cause de décès, on cherche à vendre

**propriété et huilerie**

très bien situées dans département de Saône et Loire (France). Affaire en pleine activité. Bâtiments importants trois hectares de terrain attenant. Possibilité d'installer une fromagerie. localité de 1000 habitants. Affaire de tout premier ordre. Pour tous renseignements, s'adresser à M. RABUT, ingénieur, à VESOUL (Haute-Saône).

Office des faillites du Val-de-Travers

### Vente d'immeubles
**à titre définitif**

L'offre de Fr. 13,100 faite à la première enchère du 29 août, n'étant pas suffisante, l'Office des Faillites soussigné, administrateur de la masse en faillite du citoyen Pierre Henny, distillerie, à Fleurier, réexposera en vente, en deuxième enchère et à titre définitif, le samedi 24 octobre 1925, à 17 heures, dans la salle à manger de l'Hôtel de la Poste, à Fleurier, les immeubles suivants, savoir :

CADASTRE DE FLEURIER

Art. 1475, pl. fo 4, Nos 113, 147, 148, Aux Sauges, bâtiment, dépendances et verger de 1848 m².
Art. 1477, pl. fo 4, No 151, Aux Sauges, jardin de 769 m².

**Le bâtiment sert à l'usage de distillerie.**

L'extrait du registre foncier donnant la désignation complète des immeubles et des servitudes peut être consulté à l'Office.

Estimation cadastrale : Fr. 16,000.—.
Estimation officielle : Fr. 16,500.—

Les conditions de cette deuxième enchère, qui aura lieu conformément à la loi, seront déposées à l'Office soussigné, à la disposition de qui de droit, dix jours avant celui de l'enchère.

**La vente sera définitive** et l'adjudication prononcée en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur.

Môtiers, le 17 octobre 1925.

OFFICE DES FAILLITES :
Le préposé, Eug. KELLER.

## ENCHÈRES

### Enchères de mobilier
**à SAINT-AUBIN**

**Le samedi 24 octobre 1925, dès 13 h. ½,** il sera exposé en vente par voie d'enchères publiques devant l'immeuble **HUMBERT-COMTE, à Saint-Aubin,** les objets mobiliers suivants :

deux canapés, deux lits jumeaux, lavabo-glace, tables de nuit, buffets, tables diverses, desserte, diverses sellettes, consoles, glaces, phonographe avec nombreux disques plusieurs tableaux à l'huile, plateaux, objets d'argenterie, couteaux, coupe à fruits, théières, sucriers, service à liqueur, des cache-pots, chaises, baromètre, séchoir, fauteuil, vases à fleurs, vaiselle de table et de cuisine, deux ovales, des tonneaux, cuve, brande, brochet, charrette, vin en fût et en bouteilles, et quantité d'autres objets dont le détail est supprimé.

Paiement comptant

Boudry, le 14 octobre 1925.

GREFFE DU TRIBUNAL.

### A VENDRE

A vendre environ
**2000 pieds de fumier**
chez Vogel, vacherie de Beauregard. Téléphone 9.95.

### Occasion

A vendre beau bois de lit Louis XV, noyer poli, usagé. — S'adresser magasin Kuchlé.

Portez tous les CASQUETTES
„chic" „SPORTING"
„MADEF"
50 dessins exclusifs
**CASAM-SPORT**
RUE ST-MAURICE
NEUCHATEL
TOUT POUR TOUS LES SPORTS

A NOTRE RAYON DE MERCERIE

**CEINTURES JARRETELLES** à 2 jarretelles, depuis 1.45 — à 4 jarretelles, depuis 1.90

**JARRETELLES** bonne qualité, la paire 1.15, -.95

**JARRETIÈRES** pour messieurs, 1.35, —.95, -.90

**BORDURES** pour tapis et descentes de lit, —.45, —.40, -.35

**FILS** SYLKO, 100 yards, toutes couleurs, la bobine -.28

**PELOTES** à épingles, la pièce -.15

**BOUTONS** choix superbe, pour manteaux, costumes et robes

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS
**AUX ARMOURINS**
NEUCHATEL — SOCIÉTÉ ANONYME

### Chauffage - Potagers
**gaz et combustible**
**Beau choix**
**Prix avantageux**

**PRÉBANDIER S. A.**
Moulins 37, Neuchâtel, Tél. 7.29

### Raisin de table
**du Tessin de 1re qualité**

doux comme le miel, à 50 c. le kg. — Envoi de S. MARIONI, Claro (Tessin). JH 57926 O

### Foin et regain

On offre à vendre pour consommer sur place 40 à 50 toises de foin et regain. Ecurie remise à neuf. Place pour 12 à 15 pièces de bétail. — Beau logement de trois chambres. Fruiterie à 100 mètres. S'adresser à Théo Berchier, Chézard (Val-de-Ruz). — Téléphone 1.19.

### Belles pommes de terre

à vendre (deux à trois mille kilos), 14 fr. les 100 kg. S'adresser E. Gross, Landeyeux, Fontaines. — Téléphone 32.

### AMILCAR

deux places, en parfait état, ayant roulé 6000 km., à vendre 3300 fr. Pressant. Ecrire à Case postale 2104, Le Landeron.

### Venise

Les personnes du Cercle libéral de Neuchâtel ayant participé au voyage de Venise et désirant encore quelques photographies souvenirs, sont priées d'en faire la demande à M. Louis Villars, Place Neuve 4, Saint-Imier.

### Choucroute 1re qualité

livrable en seille de 25 à 50 kg., à 40 c. le kg., franco gare destination à partir de 50 kg. ou deux seilles de 25 kg.
M. Favre, Cormondrèche.

### Poste aérienne

Quelques cartes Zurich-Milan oblitération postale Poste aérienne Zurich-Milan, 1er vol, à céder à 3 fr. Ch. Liardet, Estavayer.

### Joli fourneau à pétrole

à vendre. Boine 5, 1er, à gauche.

### A vendre

une table ronde avec quatre allonges, 60 fr. et un canapé parisien, en bon état, 30 fr. — Prière de s'adresser à « La Violette », Chemin des Meuniers, à Peseux.

### Motosacoche

à vendre, avec side-car, 6 HP, éclairage électrique, trois vitesses en excellent état, impôt et assurance payés. S'adresser à Ossmann, Colombier.

### Lingerie flanelle coton

Les meilleures qualités pour dames, messieurs et enfants
chez
Saint-Honoré **Guye-Prêtre** Numa Droz

### Automobile

A vendre faute d'emploi, belle machine moderne, torpédo cinq places, ayant peu roulé. Prix avantageux. — S'adresser par écrit sous chiffres G. F. 334 au bureau de la Feuille d'Avis.

### Poulettes
**1925**

Grand choix — Les meilleures pondeuses

En 1924, nos 370 pondeuses ont produit 58,978 œufs.

Prix actuels :

| | | |
|---|---|---|
| Poulettes 3 mois | Fr. | 3.50 |
| » 4 » | » | 4.— |
| » 5 » | » | 5.— |
| » 6 » | » | 6.— |
| Oies | » | 11.— |
| Canards | » | 7.— |

Envoi partout par poste et chemin de fer.

**Parc Avicole, Sion**

### Librairie générale
**DELACHAUX & NIESTLÉ**
**S. A.**
4, rue de l'Hôpital

| | |
|---|---|
| Alanic (Math.). Les espérances | 2.80 |
| Almanach Pestalozzi pour 1926 | 2.50 |
| Chesterton. St-François d'Assise (collection «Le roseau d'or» | 4.20 |
| Dostoïevsky. Le bourgeois de Paris (inédit) | 2.65 |
| France (Anatole). Dernières pages inédites | 2.65 |
| Girard. La jeunesse d'Anatole France. | 3.50 |
| Lénormand. Théâtre complet, vol. IV | 2.65 |
| Rostand (Edm.) Choix de Poésies | 3.— |
| Shaw (Bernard). Sainte-Jeanne | 2.65 |

**En souscription**

**Gos (Fr.).** Zermatt et sa vallée. Très beau vol. de 200 pages comprenant plus de 160 ill. en héliogravure dont 50 en pleine page et 100 itinéraires de courses et ascensions. Prix spécial réduit pour les souscripteurs broché 17 fr., relié 23 fr.

(Demandez un prospectus et voyez notre vitrine.)

**Jaccottet (Dr) et Paul Robert fils.** — Les champignons dans la nature. Superbe ouvrage relié, ill. de 76 planches hors texte en couleurs et de 47 dessins à la plume. — Prix réduit pour les souscripteurs : 1. à réception, 25 fr. ; 2. en cinq versements mensuels de 5.50

Prospectus et bulletin de souscription sur demande.

Outre l'intérêt qu'auront ces deux ouvrages pour les acheteurs, ils constitueront à la fin de l'année des cadeaux d'étrennes particulièrement appréciés.

### LŒRSCH & SCHNEEBERGER
NEUCHATEL

**Calorifères à pétrole**
**Fourneaux et potagers**
**pour tous combustibles**
Grand choix

**Coffres-forts**
F. et H. Haldenvang

Epiceries
**CH. PETITPIERRE S. A.**

### Saumon rouge
**„Francy Libby"**
la grande boîte fr. 2.10
*La qualité pour les gourmets.*

### Riche assortiment de cafignons

**Pantoufles à revers**

**3.90**

**Grande Cordonnerie J. KURTH**
Neuchâtel, Rue du Seyon, Place du Marché

GRAND BAZAR
**SCHINZ, MICHEL & Cie**
10, RUE SAINT-MAURICE
Maison fondée en 1825

Superbe choix de
LUSTRERIE
et LAMPES ÉLECTRIQUES
ABAT-JOUR

**Bouilloires**
**Fers à repasser**
**Radiateurs électriques**

Tickets d'escompte 5 %

### Manteaux de fourrure
**A CRÉDIT**

en loutre de Colombia, 1re qualité, dernière mode, longueur 1 m. 20, riche doublure fantaisie.

**295 fr. suisses**

franco port douane et emballage dans toute la Suisse.

Conditions 100 fr. à la réception et 5 mois à 39 francs. Livraison immédiate au comptant 5 % d'escompte. — Adresser les ordres à M. Pasche P. R. 68, Bd Rochechouard, Paris.

### ODANIL
**blanchit les dents**

RAISIN AMÉRICAIN
5 kg. 2 fr. 60, 10 kg. 4 fr. 50
CHATAIGNES 10 kg. Fr. 4.—
NOIX 10 kg. » 9.—
MIEL 5 kg. » 20.—
Raisin pour vin, depuis 100 kg. 34 fr. les 100 kg., franco Locarno, contre remboursement.
P MAZZOLA, Locarno.

A vendre, à bas prix,
**beau potager**
à trois trous et bouillote cuivre, à l'état de neuf. 1er Mars 20, 2me étage.

### Fiat 501

Torpédo quatre places, modèle 1924, à vendre pour cause de double emploi. Fr. 4500.—. S'adresser garage R. Schmid, Port-Roulant 19, Neuchâtel.

A vendre une
*jeune vache*
prête au veau. S'adresser à M. Emile Hugli, Marin.

A vendre faute d'emploi un
**coussin électrique**
S'adresser Roc 4, rez-de-chaussée. c.o.

### Si vous souffrez

de MAUX de TÊTE, MIGRAINES, NÉVRALGIES, RHUMATISMES, MAUX de DENTS, RÈGLES DOULOUREUSES, ou de n'importe quelles douleurs, prenez des

**POUDRES OMÉGA**

remède des plus efficaces et supporté par l'estomac le plus délicat.

La boîte Fr. 2.— et Poudres d'essai à 25 c., dans toutes les pharmacies.

### Demandes à acheter

On cherche à reprendre à Neuchâtel ou environs,
**commerce**
ayant rapport assuré. Eventuellement on achèterait immeuble. Faire offres sous P 2960 N à Publicitas, Neuchâtel. P 2960 N

### Commerce

On cherche à reprendre tout de suite ou pour époque à convenir, un commerce de bon rapport, avec preuve de rendement. Adresser offres par écrit sous chiffres H. K. 333 au bureau de la Feuille d'Avis.

On demande à acheter aux environs de Neuchâtel
**petite propriété au bord du lac**
Maison confortable de quatre ou cinq chambres, avec jardin. Accès au lac exigé ou possibilité de l'obtenir.
Offres à l'AGENCE ROMANDE B. de Chambrier, Place Purry 1, Neuchâtel.

### BONNETERIE DE SOIE

**Echarpes de soie** haute nouveauté différents dessins imprimés 2.75
**Echarpes de soie** superbe qualité crêpe de Chine, dernière mode 5.90
**Pantalons directoire** soie artificielle très joli choix de couleurs 3.90
**Chemise américaine** soie artificielle très jolie façon, grand assort. de couleurs 3.75
**Combinaison** soie artificielle qualité très solide, très bel article 4.90

VOYEZ NOS ÉTALAGES

Magasins de nouveautés
**Au LOUVRE**

## LOGEMENTS

A louer

**appartement**

de quatre chambres, cuisine et dépendances, entièrement remis à neuf. Prix 1100 fr. Oratoire 3, 2me étage.

## LOGEMENT

d'une chambre et cuisine. Gaz et électricité. Seyon 16.

A louer

**LOGEMENT**

de trois chambres et véranda, complètement vitrée, jardin. — Disponible tout de suite, 35 fr. par mois — S'adresser chez M. Guiot, coiffeur, Moulins 31.

**Dans une jolie villa à Peseux**

**on offre un très bel appartement au 1er étage, de 4 pièces, avec tout le confort moderne, à des personnes soigneuses et tranquilles ; entrée immédiate.**

Etude CARTIER, notaire, Môle 1.

**ÉTUDE**

**Petitpierre & Hotz**

## Appartements à louer

Cinq ou six chambres confortables, dans villa, à l'ouest de la ville.

Quatre chambres, salle de bains, quartier de l'Avenue des Alpes.

Trois chambres, rue du Roc et rue des Moulins.

Deux chambres, près de la gare, à Marin, au Faubourg du Château, aux Tertres et au Mail.

Une chambre, rue des Moulins

## Locaux

Pour bureaux, différentes pièces pouvant être aménagées au gré des preneurs.

Pour magasin, atelier, entrepôt, garde-meubles, etc., près de la gare, aux Parcs et à la Grand'Rue.

## CHAMBRES

**Jolie petite chambre**

avec ou sans piano. Rue Pourtalès 13, 4me.

A louer une ou deux

**belles grandes chambres**

confortablement meublées. S'adresser Evole 47.

Belle chambre pour monsieur sérieux. Pourtalès 10, 2me, à dr.

Belle chambre au soleil, près des écoles. Fbg du Lac 21, 3me.

Jolie chambre, à un ou deux lits. 1er Mars 24, 3me, à droite.

**JOLIE CHAMBRE**

au soleil et bien chauffée, près du funiculaire. L. Luthy, Sablons 3.

Belles chambres au soleil, pour monsieur, près de la gare et de l'université — Piano. — Vieux-Châtel 31. 1er.

Chambre avec pension. Faubourg du Lac 3, 2me. à droite.

**BELLE CHAMBRE**

au soleil, avec balcon, belle vue, dans joli quartier, à 5 minutes de la ville, pour demoiselle ayant position stable. Pension si on le désire. Comba Borel 2 a, 1er étage.

Jolie chambre, au soleil, à personne soigneuse, centre de la ville.

Demander l'adresse du No 330 au bureau de la Feuille d'Avis.

A louer, à monsieur ou dame ayant position stable, une

**très grande chambre**

ou deux plus petites, meublées ou non meublées. — Situation tranquille, jardin. Conviendrait aussi pour bureau. Part à la cuisine si on le désire. Adresse : Mme Dubois, Evole 2. c.o.

## Demandes à louer

Dames sérieuses cherchent

**appartement**

de deux ou trois chambres, au soleil, bas de la ville préféré. — Partageraient éventuellement grand logement. S'adresser par écrit sous chiffres A. B. 306 au bureau de la Feuille d'Avis.

**On demande à louer pour bureaux**

dans le centre de la ville, trois pièces contiguës, 1er étage, et chauffage central si possible — Faire offres écrites sous chiffres E. A. 338 au bureau de la Feuille d'Avis.

## OFFRES

Jeune fille connaissant la couture et tous les travaux du ménage cherche place de

**femme de chambre**

ou de bonne à tout faire dans petit ménage, pour le 1er novembre. S'adresser Beaux-Arts No 26, 1er.

## PLACES

**Femme de chambre**

ou jeune fille sachant coudre et désirant apprendre le service est demandée pour le 1er novembre ou époque à convenir dans ménage soigné. S'adresser à Mme Ed. Reutter, Recrêtes 7, La Chaux-de-Fonds.

**Jeune fille**

de confiance est demandée pour aider aux travaux du ménage. Vie de famille. Entrée immédiate. — Faire offres à Mme M. Renaud, boulangerie-pâtisserie, Cernier.

**Bonne**

sachant cuire et connaissant tous les travaux d'un ménage, est demandée pour fin octobre par petit ménage. Adresser offres et prétentions sous chiffres M. A. 336 au bureau de la Feuille d'Avis.

Mlle Guillaume, Avenue du Mail 14, demande pour tout de suite une

**femme de chambre**

bien recommandée, parlant français et au courant d'un service soigné.

**JEUNE FILLE**

sachant bien cuire et connaissant les travaux d'un ménage soigné, trouverait bonne place à côté de femme de chambre, dans maison particulière. Offres avec certificats et photographie sous N. Z 356 au bureau de la Feuille d'Avis.

On demande une jeune fille bien recommandée, comme

**bonne à tout faire**

pour ménage soigné de trois personnes. (On a lessiveuse et femme de ménage). Offres à Mme Obel, L'Eglantine, Nyon (Vaud). JH 36419 L

## EMPLOIS DIVERS

On demande

**jardinier**

ou ouvrier de campagne d'âge mûr, expérimenté, pour culture maraîchère et entretien de propriété. Place stable. Offres avec certificats et prétentions au Dr G. Lienhme, Vaumarcus (Neuchâtel). P 2983 N

Suisse allemand, 25 ans, actif et sérieux, sachant français et italien et connaissant tous les travaux de bureau

**cherche place stable**

Références. — Adresser offres sous Z. 7034 L. Publicitas, Lausanne. JH 36418 L

**Représentant**

La charcuterie du Léman R. EGGER, à Cully (Vaud), demande pour le canton de Neuchâtel et le Jura bernois un représentant actif ayant sérieuses références. Offres par écrit.

**Régleuse**

cherche travail quelconque S'adresser Parcs 50, 3me, à gauche.

**Sténo-dactylo**

Nous cherchons jeune fille active, pour travaux de bureau. Ecrire sous chiffres N. C. 340 au bureau de la Feuille d'Avis.

# JOURNÉES

en faveur de

# l'Hôpital Pourtalès

**les 20, 21 et 22 octobre**

*Mardi 20 octobre.* 15-18 h. **Exposition-vente à la Chapelle de la Maladière.** Entrée 45 centimes. Thé-buffet à l'**Hôpital.**

*Mercredi 21 octobre.* 8 h. **Marché** dans la cour de l'Hôpital. — 10-22 h. **Vente à la Chapelle de la Maladière.** Comptoirs variés. Buffets **à l'Hôpital et à la Maternité :** petits pâtés, thé, etc. 18 h. ½. **A l'Hôpital seulement : goûters** avec gâteaux au beurre, viande et salade. *(Prière de s'inscrire au buffet, le mercredi matin.)*

*Jeudi 22 octobre.* **Vente, marché, buffet,** de 10-18 h. Dès 14 h. Attractions diverses, pêche, tombola.

*Les dons seront reçus avec reconnaissance par les dames du comité et, dès maintenant, à l'Hôpital. Prière d'apporter les dons pour le buffet le* **mercredi 21 octobre,** *à l'Hôpital.*

Ce soir à 8 h 30 **APOLLO** Un spectacle de gala

# SURCOUF

**Film couronné par la commission des Beaux-Arts**

**Appareilleur**

capable, et ayant connaissance du chauffage, est demandé pour tout de suite. Faire offres sous chiffres P 14523 M à Publicitas, Montreux. JH 36412 L

Restaurant de la ville cherche pour tout de suite

**sommelière remplaçante**

Ecrire sous chiffres R. V. 337 au bureau de la Feuille d'Avis.

On cherche pour le 1er novembre

**DOMESTIQUE**

sachant traire et soigner le bétail, ayant si possible chambre et pension à Peseux. S'adresser à A. Feutz, commerce de bétail, Faubourg de la gare 1, Neuchâtel.

**Tailleuse pour dames**

Jeune fille ayant fait apprentissage complet cherche place pour le 15 novembre chez une bonne tailleuse, pour se perfectionner et apprendre la langue française. Logement et pension dans la maison désirés. S'adresser à Mlle Frieda Mahni, Safnern près Bienne.

**Jeune fille**

parlant allemand et français, cherche place d'aide dans magasin, boulangerie, pâtisserie ou tea-room, pour se perfectionner dans la langue française. Neuchâtel préféré. Entrée immédiate. Adresser offres à Mme J. Hammer, institutrice, Restaurant, Egerkingen (Soleure). Téléphone 4

SUISSE ALLEMAND, 31 ans, parlant français, cherche place de

**portier**

**magasinier, rôtisseur**

etc — Excellents certificats de places similaires à disposition. Faire offres sous F. Z. 692 N. Publicité F. Zwelfel, Neuchâtel.

**Bon pianiste**

improvisateur, cherche engagement dans cinéma ou autre établissement. Adresser offres écrites sous chiffres A. L. 311 au bureau de la Feuille d'Avis.

On cherche

**jeune fille**

intelligente comme volontaire pour servir au magasin et aider au ménage. Boulangerie-pâtisserie F. Reinhard, Steinerstr. 32, Berne. JH 1687 B

**Atelier de couture**

cherche

**ouvrière**

capable et énergique pour tout de suite. Aberlin, rue Haute 5, Bienne. P 3400 U

## AVIS DIVERS

**Pension-famille**

Excellente renommée. Cuisine française. Vie de famille. BEAUX-ARTS 24 rez-de-chaussée

**Horlogers**

Travail régulier à sortir en remontage de finissage, achevage et posage de cadrans. Termineurs pas exclus. Adresser offres sous H. C. 354 au bureau de la Feuille d'Avis.

**Cours de cuisine**

**Aug. JOTTERAND, prof.**

de Lausanne. — Téléphone 89.26

J'organise à Neuchâtel pour le 4 novembre deux cours complets : l'un de 3 à 5 h, l'autre de 7 ½ à 9 ½ h. Prix spéciaux. Se renseigner et s'inscrire à l'adresse ci-dessus. JH 51234 c

# TENUE-DANSE

Les cours de **M. G. GERSTER**, commenceront le 19 octobre : Cours pour enfants de 10 à 14 ans, le jeudi de 14 à 16 heures. — Cours pour élèves de 14 ans et plus, le jeudi de 16 à 18 heures. — Cours pour débutants et de perfectionnement, le soir de 20 à 22 heures. — Cours pour personnes n'habitant pas la ville, le samedi après midi. — Leçons particulières. — Superbes et vastes locaux. — Renseignements et inscriptions à l'Institut, Evole 31 a.

# Samaritaines

Un cours de **puériculture** sera donné pendant six semaines, le MARDI soir, de 20 à 22 heures, à l'annexe des Terreaux, sous la direction de Mme Dr M. GUEISSAZ, dès le 3 novembre prochain. Les membres **actifs, auxiliaires** et **passifs** qui désirent suivre ce cours sont priés de s'inscrire auprès de Mlle SPUHLER, magasin de blanc Hilfiker, qui renseignera. Finance d'inscription : Fr. 5.—.

LE COMITÉ.

SALLE des CONFÉRENCES

**Mardi 20 octobre à 8 h. 30 — Un seul concert**

Le violoniste

**JACQUES THIBAUD**

Billets : Fœtisch frères S. A., Neuchâtel

**Tout** ce qui concerne

**le violon, le violoncelle**

et leurs accessoires

archets, étuis, housses, mentonnières, cordes, colophane

**Maurice Dessoulavy** Luthier-réparateur Rue du Coq d'Inde 10 - Tél. 7.41

**THÉATRE DE NEUCHATEL**

Portes 19 h. 30 Rideau : 20 h. très précises

Mercredi 28 Vendredi 30 octobre — Lundi 2 Mardi 3 Mercredi 4 novembre

# SÉANCES GÉNÉRALES

**DU CINQUANTENAIRE DE L'UNION COMMERCIALE**

Orchestre de la Société

AU PROGRAMME :

**LE BONHOMME JADIS**

Comédie en 1 acte de Henry MURGER

***Ne t'froiss' pas pour ça !***

Revue locale en 3 actes et 4 tableaux

L'ORCHESTRE jouera pendant les entr'actes.

Pour les détails, voir le programme.

PRIX DES PLACES (timbres compris) : Loges grillées Fr. 4.95 ; Premières galeries, amphithéâtre Fr. 4.65 ; latérales Fr. 4.20 ; Parterre Fr 3.50 ; Secondes galeries numérotées Fr. 2.85 ; non numérotées Fr. 1.65.

Location au magasin de musique FŒTISCH Frères S. A., rue de l'Hôpital

**Mercredi 21 octobre**

**Voitures de tramway : Pour Saint-Blaise, Corcelles et Boudry, tous les soirs. Pour Valangin et La Coudre, si dix inscriptions sont annoncées au Bureau de location la veille du spectacle.**

**SALLE DU CONSERVATOIRE**

**Mercredi 21 octobre 1925, à 8 h. 15 du soir**

**Le quatuor de Zurich**

Au programme : Quatuor de H. Gagnebin (manuscrit, 1re audition) J. Brahms (op. 51 II), L. v. Beethoven (op. 59 II)

Billets : Fr. 3.30 et 2.20. — Location : Fœtisch Frères S. A., et à l'entrée.

# Mariage

Demoiselle, 30 ans, de toute moralité, en bonne santé, présentant bien, de bonne famille protestante, désire faire connaissance d'un monsieur sérieux, ayant situation d'avenir assurée. Discrétion absolue. S'informer sous chiffres O. F. 983 N. chez Orell-Füssli-Annonces, Neuchâtel. OF983N

**Leçons d'anglais**

Pour renseignements, s'adresser à Miss Rickwood, Place Piaget 7.

**PERSONNE**

consciencieuse et habile ferait un ou deux jours de lessive chaque semaine ; prendrait aussi du linge à la maison.

Demander l'adresse du No 319 au bureau de la Feuille d'Avis.

*Les ANNONCES reçues avant 2 heures (grandes annonces avant 9 heures) peuvent paraître dans le numéro du lendemain.*

## PERDUS

Perdu sur le tram de Boudry un

**portemonnaie**

contenant 20 fr. 80. Prière de le rapporter contre récompense au bureau de la Feuille d'Avis. 355

**AVIS MÉDICAL**

**Dr Alf.-C. Matthey**

chirurgien

**de retour**

**Offre spéciale**

**Pour robes de chambre :**

**VELOUTINE** 70/75 cm., jolie qualité, superbe choix de dessins haute nouveauté le mètre **2.50** — **1.75**

**VELOUTINE** 75 cm., double face, très belle qualité, beaux dessins le mètre — **2.50**

**ROBES DE CHAMBRE** veloutine, jolies formes, beaux dessins mode. . . . — **10.50**

Notre rayon de tissus est assorti au mieux et vous offre de bonnes qualités à bon compte.

Grands magasins **Au Sans Rival** Place Purry

---

FEUILLETON DE LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

# Les compagnons de Jéhu

PAR 41

ALEXANDRE DUMAS

En général, comme l'indiquait son nom, bal des victimes, on n'était admis à ce bal qu'en vertu des droits étranges que vous y avaient donnés vos parents envoyés sur l'échafaud par la Convention ou la commune de Paris, mitraillés par Collot-d'Herbois, ou noyés par Carrier ; mais, comme, à tout prendre, c'étaient les guillotinés qui, pendant les trois années de terreur que l'on venait de traverser, l'avaient emporté en nombre sur les autres victimes, les costumes qui formaient la majorité étaient les costumes des victimes de l'échafaud.

Ainsi, la plus grande partie des jeunes filles, dont les mères et les sœurs aînées étaient tombées sous la main du bourreau, portaient elles-mêmes le costume que leur mère et leur sœur avaient revêtu pour la suprême et lugubre cérémonie, c'est-à-dire la robe blanche, le châle rouge et les cheveux coupés à fleur de cou.

Quelques-unes, pour ajouter à ce costume, déjà si caractéristique, un détail plus significatif encore, quelques-unes avaient noué autour de leur cou un fil de soie rouge, mince comme le tranchant d'un rasoir, lequel, comme chez la Marguerite de Faust au sabbat, indiquait le passage du fer entre les mastoïdes et les clavicules.

Quant aux hommes qui se trouvaient dans le même cas, ils avaient le collet de leur habit rabattu en arrière, celui de leur chemise flottant, le cou nu et les cheveux coupés.

Mais beaucoups avaient d'autres droits, pour entrer dans ce bal, que d'avoir eu des victimes dans leurs familles : beaucoup avaient fait eux-mêmes des victimes.

Ceux-là abondaient.

Il y avait là des hommes de quarante à quarante-cinq ans, qui avaient été élevés dans les boudoirs des belles courtisanes du XVIIme siècle, qui avaient connu madame du Barry dans les mansardes de Versailles, la Sophie Arnoult chez M. de Lauraguais, la Duthé chez le comte d'Artois, qui avaient emprunté à la politesse du vice le vernis dont ils recouvraient leur férocité. Ils étaient encore jeunes et beaux ; ils entraient dans un salon secouant leur chevelure odorantes et leurs mouchoirs parfumés, et ce n'était point une précaution inutile, car, s'ils n'eussent senti l'ambre ou la verveine, ils eussent senti le sang.

Il y avait là des hommes de vingt-cinq à trente ans, mis avec une élégance infinie, qui faisaient partie de l'Association des Vengeurs, qui semblaient saisis de la monomanie de l'assassinat, de la folie de l'égorgement ; qui avaient la frénésie du sang, et que le sang ne désaltérait pas ; qui, lorsque l'ordre leur était venu de tuer, tuaient celui qui leur était désigné, ami ou ennemi ; qui portaient la conscience du commerce dans la comptabilité du meurtre ; qui recevaient la traite sanglante qui leur demandait la tête de tel ou tel jacobin, et qui la payaient à vue.

Il y avait là des jeunes gens de dix-huit à vingt ans, des enfants presque, mais des enfants nourris comme Achille, de la moelle des bêtes féroces, comme Pyrrhus de la chair des ours ; c'étaient des élèves bandits de Schiller, des apprentis francs-juges de la sainte Vehme ; c'était cette génération étrange qui arrive après les grandes convulsions politiques, comme vinrent les Titans après le chaos, les hydres après le déluge, comme viennent enfin les vautours et les corbeaux après le carnage.

C'était un spectre de bronze, impassible, inplacable, inflexible qu'on appelle le talion.

Et ce spectre se mêlait aux vivants ; il entrait dans les salons dorés, il faisait un signe du regard, un geste de la main, un mouvement de la tête et on le suivait.

On faisait, dit l'auteur auquel nous empruntons ces détails si inconnus et cependant si véridiques, on faisait Charlemagne à la bouillotte pour une partie d'extermination.

La Terreur avait affecté un grand cynisme dans ses vêtements, une austérité lacédémonienne dans ses repas, le plus profond mépris enfin d'un peuple sauvage pour tous les arts et pour tous les spectacles.

La réaction thermidorienne, au contraire, était élégante, parée et opulente ; elle épuisait tous les luxes et toutes les voluptés, comme sous la royauté de Louis XV ; seulement, elle ajouta le luxe de la vengeance, la volupté du sang.

Fréron donna son nom à toute cette jeunesse que l'on appela la jeunesse de Fréron ou jeunesse dorée.

Pourquoi Fréron, plutôt qu'un autre, eut-il cet étrange et fatal honneur ?

Je ne me chargerai pas de vous le dire : mes recherches, — et ceux qui me connaissent me rendront cette justice que, quand je veux arriver à un but, les recherches ne me coûtent pas, — mes recherches ne m'ont rien appris là-dessus.

Ce fut un caprice de la mode ; la mode est la seule déesse plus capricieuse encore que la fortune.

A peine nos lecteurs savent-ils aujourd'hui ce que c'était que Fréron, et celui qui fut le plastron de Voltaire est plus connu que celui qui fut le patron de ces élégants assassins.

L'un était le fils de l'autre. Louis Stanislas était le fils d'Elie-Catherine ; le père était mort de colère de voir son journal supprimé par le garde des sceaux Miromesnil.

L'autre, irrité par les injustices dont son père avait été victime, avait d'abord embrassé avec ardeur les principes révolutionnaires, et, à la place de l'«Année littéraire», morte et étranglée en 1775, il avait, en 1789, créé l'« Orateur du peuple ». Envoyé dans le Midi, comme agent extraordinaire, Marseille et Toulon gardent encore aujourd'hui le souvenir de ses cruautés.

Mais, tout fut oublié quand, au 9 thermidor, il se prononça contre Robespierre, et aida à précipiter de l'autel de l'Etre suprême le colosse qui, d'apôtre, s'était fait dieu. Fréron, répudié par la Montagne, qui l'abandonna aux lourdes mâchoires de Moïse Bayle ; Fréron, repoussé avec dédain par la Gironde, qui le livra aux imprécations d'Isnard ; Fréron, comme le disait le terrible et pittoresque orateur du Var, Fréron tout nu et tout couvert de la lèpre du crime, fut recueilli, caressé, choyé par les thermidoriens ; puis, du camp de ceux-ci, il passa dans le camp des royalistes, et, sans aucune raison d'obtenir ce fatal honneur, se trouva tout à coup à la tête d'un parti puissant de jeunesse, d'énergie et de vengeance, placé entre les passions du temps, qui menaient à tout, et l'impuissance des lois, qui souffraient tout.

Ce fut au milieu de cette jeunesse dorée, de cette jeunesse de Fréron, grasseyant, zézayant, donnant sa parole d'honneur à tout propos, que Morgan se fraya un passage.

Toute cette jeunesse, il faut le dire, malgré le costume dont elle était revêtue, malgré les souvenirs que rappelaient ces costumes, toute cette jeunesse était d'une gaieté folle.

C'est incompréhensible, mais c'était ainsi.

Expliquez, si vous pouvez, cette danse macabre qui, au commencement du XVme siècle, avec la furie d'un galop moderne conduit par Musard, déroulant ses anneaux dans le cimetière même des Innocents, laissa choir au milieu des tombes cinquante mille de ses funèbres danseurs.

Morgan cherchait évidemment quelqu'un.

Un jeune élégant qui plongeait, dans une bonbonnière que lui tendait une charmante victime, un doigt rouge de sang, seule partie de sa main délicate qui eût été soustraite à la pâte d'amande, voulait l'arrêter pour lui donner des détails sur l'expédition dont il avait rapporté ce sanglant trophée ; mais Morgan lui sourit, pressa celle de ses deux mains qui était gantée, et se contenta de lui répondre :

— Je cherche quelqu'un.

— Affaire pressée ?

— Compagnie de Jéhu.

Le jeune homme au doigt sanglant le laissa passer.

Une adorable furie, comme eût dit Corneille, qui avait ses cheveux retenus par un poignard à la lame plus pointue que celle d'une aiguille, lui barra le passage en lui disant :

— Morgan, vous êtes le plus beau, le plus brave et le plus digne d'être aimé de tous ceux qui sont ici. Qu'avez-vous à répondre à la femme qui vous dit cela ?

— J'ai à lui répondre que j'aime, dit Morgan, et que mon cœur est trop étroit pour une haine et deux amours.

Et il continua sa recherche.

Deux jeunes gens qui discutaient, l'un disant : « C'est un Anglais », l'autre disant : «C'est un Allemand », arrêtèrent Morgan.

— Ah ! pardieu ! dit l'un, voilà l'homme qui peut nous tirer d'embarras.

— Non, répondit Morgan en essayant de rompre la barrière qu'ils lui opposaient, car je suis pressé.

— Il n'y a qu'un mot à répondre, dit l'autre. Nous venons de parier, Saint-Amand et moi, que l'homme jugé et exécuté dans la chartreuse de Seillon était, selon lui, un Allemand, selon moi un Anglais.

— Je ne sais, répondit Morgan ; je n'y étais pas. Adressez-vous à Hector ; c'est lui qui présidait ce soir-là.

— Dis-nous alors où est Hector ?

— Dites-moi plutôt où est Tiffauges ; je le cherche.

— Là-bas, au fond, dit le jeune homme en indiquant un point de la salle où la contredanse bondissait plus joyeuse et plus animée. Tu le reconnaîtras à son gilet ; son pantalon, non plus, n'est point à dédaigner, et je m'en ferai faire un pareil avec la peau du premier mathévon à qui j'aurai affaire.

Morgan ne prit point le temps de demander ce que le gilet de Tiffauges avait de remarquable, et par quelle coupe bizarre ou quelle étoffe précieuse son pantalon avait pu obtenir l'approbation d'un homme aussi expert en pareille matière que l'était celui qui lui adressait la parole. Il alla droit au point indiqué par le jeune homme, et vit celui qu'il cherchait dansant un pas d'été qui semblait, par son habileté et son tricotage, qu'on me pardonne ce terme technique, sorti des salons de Vestris lui-même.

(A SUIVRE.)

(Reproduction autorisée pour tous les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.)

# NOUVELLES SPORTIVES

### FOOTBALL

*Le championnat suisse, série A.* — Deux matches seulement se sont joués hier, en Suisse romande, pour le championnat de série A : A La Chaux-de-Fonds, Chaux-de-Fonds I bat Lausanne I, 2 à 1, et à Fribourg, Fribourg I est vainqueur de Bienne I, par 1 but à 0. Le classement Suisse romande devient le suivant : 1. Bienne, 4 matches joués, 6 points ; 2. Chaux-de-Fonds, 5 m. 5 p.; 3. Servette, Urania et Etoile Chaux-de-Fonds, 3 m. 4 p.; 6. Etoile-Carouge et Fribourg, 4 m. 4 p.; 8. Cantonal, 3 m. 1 p.; 9. Lausanne, 3 m. 0 p.

En Suisse centrale, à Bâle, Concordia Bâle I et Aarau I font match nul, 1 à 1, tandis que Bâle I l'emporte sur Granges I, par 1 but à 0 ; à Soleure, Nordstern I bat Soleure I, 3 à 1. Le classement devient de ce fait : 1. Young-Boys, 3 matches, 6 points ; 2. Aarau, 3 m. 5 p.; 3. Soleure et Bâle, 3 m. 4 p.; 5. Berne et Old-Boys, 2 m. 2 p.; 7. Nordstern, 3 m. 2 p.; 8. Concordia, 4 m. 1 p.; 9. Granges, 3 m. 0 p.

Trois rencontres aussi pour la Suisse orientale. A Zurich, Grasshopper I bat Young-Fellows I, 3 à 1 ; à Veltheim, Veltheim I bat Lugano I, 3 à 2 ; à Saint-Gall, Brühl I bat Saint-Gall I, 3 à 1. Classement : 1. Brühl, 4 matches, 5 points ; 2. Veltheim, 5 m. 5 p.; 3. Grasshopper, 3 m. 4 p.; 4. Young-Fellows, 4 m. 4 p.; 5. Saint-Gall, 5 m. 4 p.; 6. Zurich, 2 m. 3 p.; 7. Lugano, 3 m. 3 p.; 8. Blue-Stars, 2 m. 2 p.; 9. Winterthour, 4 m. 2 p.

*Le championnat de « promotion ».* — Les rencontres suivantes, comptant pour le championnat de série « promotion », se sont disputées hier : Stade Nyonnais I bat C. A. A. Genève I, 4 à 2 ; Vevey sports I bat Saint-Jean Genève I, 3 à 0 ; Monthey I bat Servette pr., 2 à 1 ; Monthey I bat Forward Morges I, 2 à 0 ; Concordia Yverdon I bat Signal Lausanne I, 4 à 1 ; Chaux-de-Fonds pr. bat Cantonal pr., 1 à 0 ; Etoile pr. bat Fribourg pr., 3 à 1. Ensuite de ces résultats, les classements de Suisse romande deviennent les suivants : Groupe I : 1. Montreux et Monthey, 4 m. 8 p.; 3. Servette pr., 5 m. 8 p.; 4. Forward et Nyon, 4 m. 4 p.; 6. Vevey, 4 m. 2 p.; 7. Cl. Athl. Genève, 4 m. 0 p.; 8. Saint-Jean, 5 m. 0 p.

Groupe II : 1. Etoile pr., 6 m. 10 p.; 2. Concordia, 4 m. 8 p.; 3. Fribourg pr., 5 m. 5 p.; 4. Signal Lausanne, 3 m. 4 p.; 5. Lausanne pr., 5 m. 4 p.; 6. Cantonal pr., 4 m. 2 p.; 7. Chaux-de-Fonds pr., 5 m. 2 p.; 8. Orbe I, 4 m. 1 p.

*Les autres séries du championnat suisse.* — Pour les séries inférieures du championnat suisse, les rencontres suivantes ont eu lieu :

Série B : Fleurier I bat Comète-Peseux I, 6 à 2 ; Couvet I bat Le Parc I, 3 à 2 ; Gloria I bat Floria I, 3 à 2 ; Etoile II et Le Locle I font match nul, 2 à 2. Le classement de ce groupe devient : 1. Gloria I, 6 m. 10 p.; 2. Fleurier I, 5 m. 7 p.; 3. Le Locle I, 4 m. 6 p.; 4. Couvet I, 5 m. 6 p.; 5. Etoile II, 5 m. 5 p.; 6. Le Parc I, 6 m. 3 p.; 7. Comète Peseux I, 4 m. 2 p.; 8. Floria I, 5 m. 1 p.

Série C : Cantonal III b bat Comète-Peseux II, 4 à 2 ; Cantonal III a bat Couvet II, 5 à 3 ; Boudry I bat Fleurier II, 5 à 2 ; Etoile III bat Le Parc II, 7 à 0 ; Saint-Imier I et Chaux-de-Fonds III, 4 à 4 ; Sporting Dulcia I bat Sylva-Sports I, 3 à 1 ; Gloria II bat Olympic I, 3 à 2.

Série D : Chaux-de-Fonds IV et Etoile IV, 1 à 1 ; Olympic II bat Gloria III, 5 à 2.

*Championnat neuchâtelois.* — Pour le championnat cantonal de série B, Amical I et Travers I font match nul, 3 à 3 ; Colombier I bat Vauseyon I, 4 à 3.

En série C, Bôle III bat Amical II, 3 à 0 ; Boudry II bat Colombier II, 6 à 0, et Châtelard I bat Cantonal IV, 4 à 2.

*Les autres matches en Suisse.* — Pour le premier tour de la « Coupe suisse », Zurich I, qui avait fait match nul une première fois avec Romanshorn I, a rencontré à nouveau ce club hier et l'a battu par 7 buts à 2. Zurich est donc qualifié pour le second tour, le 1er novembre.

Le tournoi d'inauguration du nouveau terrain des Young-Boys, de Berne, s'est disputé hier, laissant les résultats suivants : Young-Boys bat Old-Boys I, 4 à 1 ; Servette I bat Old-Boys I, 3 à 1, et Servette I bat Young-Boys I, 1 à 0.

A Neuchâtel, le match qui mettait aux prises Cantonal I et Blue-Stars I, de Zurich, est resté aux Neuchâtelois, qui l'emportent par 5 buts contre 3. Pendant la première mi-temps de cette partie, les demis cantonaliens furent particulièrement faibles, le centre mis à part. Les Zuricois marquèrent à deux reprises avant le repos, tandis que Cantonal en fit de même sur « pénalty ».

La seconde mi-temps est à l'avantage manifeste des Cantonaliens qui marquent encore deux fois par Sydler, puis deux fois encore par Abegglen III, remportant ainsi une victoire finale de 5 buts contre 3.

L'équipe neuchâteloise, dans laquelle Sydler a fait hier une partie merveilleuse, était composée comme suit : Robert ; Rossier, Facchinetti ; Richème II, Schick, Richème III ; Tschupp, Peter, Sydler, Abegglen III et Abegglen I.

*Football à l'étranger.* — Pour le championnat de Paris, l'Union sportive suisse, de Paris, s'est fait battre hier, 5 à 3, par le Red-Star, de Paris. De premier du classement qu'ils étaient, les Suisses passent au quatrième rang.

### HOCKEY SUR TERRE

*Championnat suisse, série A.* — Hier, sur le terrain des Charmettes, l'équipe première du Young-Sprinters I, de Neuchâtel, a battu Lausanne H. C. I, par 2 buts à 0. Ce match comptait pour le championnat suisse de série A.

Durant toute la première mi-temps, les Neuchâtelois jouent contre le soleil et, quoique supérieurs, ne peuvent marquer. La mi-temps est sifflée alors qu'aucun but n'a encore été réussi.

Dès la reprise, Young-Sprinters impose son jeu et marque, coup sur coup, deux jolis buts, le premier par Brauchbar, le second par Mlle Hamilton. M. Perrinjaquet, du C. S. Lausanne, qui arbitra la partie, le fit à la satisfaction des deux parties et du public.

Le classement de Suisse romande, à la suite de cette victoire, devient le suivant : 1. Servette, 3 m. 5 p.; 2. Varembé, 2 m. 3 p.; 3. Urania Genève, 1 m. 2 p.; 4. C. S. Lausanne, 2 m. 2 p.; 5. Young-Sprinters, 3 m. 2 p.; 6. Lausanne sports, 3 m. 0 p.

*Le match Suisse-Allemagne.* — L'équipe suisse qui doit rencontrer l'équipe d'Allemagne, dimanche prochain, à Stuttgart, a été formée hier à l'issue d'un match d'entraînement que les nationaux gagnèrent par 4 buts contre 3. Elle se présentera dans la composition suivante :

Zumstein ; Fischer, Kalb ; Wiguet, Fehr I, Baumann ; Cuenoz, Jenny, Fehr II, Rhinow, Hierholzer.

### BOXE

*Un défi à Weber, pour le titre.* — Le boxeur Schlapbach I, de Berne, a lancé un défi pour le titre de champion suisse des poids moyens, au tenant actuel du titre, M. F. Weber, de notre ville.

Le défi a été accepté par le conseil de la Fédération suisse de boxe, et un délai, expirant le 7 novembre prochain, a été fixé au boxeur Weber pour relever le défi. Weber n'a toutefois pas attendu cette date pour répondre qu'il était d'accord de mettre son titre en jeu avec Schlapbach I.

Cette rencontre sensationnelle aura lieu dans le courant de novembre prochain à Neuchâtel ou à La Chaux-de-Fonds.

### CYCLISME

*Le cinquième championnat cycliste militaire.* — Un temps superbe a favorisé dimanche le cinquième championnat cycliste militaire qui s'est couru sur 100 km. et qui était réservé aux sous-officiers et soldats des troupes cyclistes. 58 soldats se sont présentés au départ. Itinéraire de la course : Berne, Frauenkappelen, Gümmenen, Morat, Avenches, Cudrefin, Anet, Aarberg, Frieswil, Berne. Aucun accident n'a été enregistré. Meilleurs résultats : 1. Suter Max, Oerlikon, 3 h. 43' 20" ; 2. Eichenberger Othmar, Gränichen ; 3. Prêtre L., Boncourt ; 4. Scheuber Alfred, Frauenfeld ; 5. Wiesmann Heinrich, Marthalen ; 6. Koller Emile, Saint-Gall ; 7. Ryser Hans, Olten ; 8. Wisler Werner, Gränichen ; 9. Sager Gottlieb, Gränichen ; 10. Schneeberger Hans, Zurich. Le prix de côtes est revenu à Alfred Scheuber, Frauenfeld. Le prix spécial de la Comp. 3 est revenu à Ernest Fund, Berne, celui de la Comp. 2 à Louis Prêtre, Boncourt. Résultats du concours entre compagnies : 1. Comp. 2 ; 2. Comp. 8 ; 3. Comp. 7 ; 4. Comp. 5 ; 5. Comp. 4 ; 6. Comp. 6 ; 7. Comp. 1 ; 8. Comp. 3.

Au banquet qui a suivi la course, le chef d'arme de l'infanterie, le colonel de Loriol, a parlé du rôle des cyclistes dans la guerre moderne.

*Kaufmann vainqueur à Turin.* — Notre compatriote Kaufmann était opposé hier, au vélodrome de Turin, dans un match vitesse à 3 manches, à l'Italien Moretti. Kaufmann fut vainqueur dans deux manches, ensorte que le classement final général a été le suivant : 1. Kaufmann, 4 points ; 2. Moretti, 5 points.

*Une course par équipes à Milan.* — Une épreuve cycliste par équipes s'est disputée hier à Milan, en trois manches. Dans la première, sur 100 kilomètres route, l'équipe Girardengo-Bottecchia a triomphé en 2 h. 37 m. 35 s.; la seconde, disputée contre la montre, sur un tour de piste, a également été l'apanage du « team » italien, tandis que la troisième, une course à l'australienne, sur 10 km., est revenue à l'équipe belge Van Hevel-Debaets. L'équipe suisse Henri Suter--Kastor Notter est troisième dans la première manche, puis quatrième dans les deux autres. Le classement général est le suivant : 1. Girardengo-Bottecchia, 30 points ; 2. Zanaga-Piccin, 24 points ; 3. Van Hevel-Debaets, 15 points ; 4. H. Suter-K. Notter, 11 points.

### ATHLÉTISME

*Meeting international de Lausanne.* — Au meeting international d'athlétisme disputé hier à Lausanne, d'excellentes performances ont été réussies. Au saut en longueur, le Français Cator a exécuté un saut de 7 m. 60. Mlle Pianzola, de Genève, a battu le record du monde féminin du javelot, en réussissant un lancement de 54 m. 43. Au disque, Guggenheim, de Lausanne, a fait un lancement de 42 m. 85. Les 100 mètres sont gagnés par Cerbonney, de Paris, en 10 sec. 4/5, devant Cator, 11 sec., et Imbach. Martin a gagné l'épreuve des 800 mètres en 1 min. 58 sec. 1/5.

*Un nouveau record de Rigoulot.* — Samedi soir, Rigoulot a battu le record du monde professionnel de l'arraché à deux bras avec une barre de 123 kg. 500. La barre, pesée immédiatement, représentait exactement un poids de 123 kg. 500.

# POLITIQUE

## Après la conférence de Locarno

### Echange de télégrammes

BERNE, 17. — Le département politique fédéral annonce que M. Chamberlain, ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne, a adressé au président de la Confédération suisse le télégramme suivant :

« Les représentants des gouvernements allemand, belge, britannique, français, italien, polonais et tchécoslovaque, réunis en conférence à Locarno du 5 au 16 octobre, se font un devoir et un plaisir d'exprimer leurs remerciements empressés au président de la Confédération helvétique et au Conseil fédéral pour l'hospitalité si délicate et si attentive qui leur a été assurée en Suisse.

» Ils sont heureux d'avoir pu réaliser à Locarno une œuvre de pacification qui répond aux traditions séculaires comme aux vœux présents du peuple suisse. »

Le président de la Confédération a répondu dans les termes que voici :

« Le Conseil fédéral remercie chaleureusement les représentants de tous les gouvernements qui ont participé à la conférence de Locarno, de leur si amical message de ce soir.

» Interprète du peuple suisse, il se fait un honneur et un plaisir de leur présenter ses félicitations les plus cordiales pour les résultats du noble travail de paix et de conciliation qu'ils ont accompli.

» Il se réjouit de pouvoir constater en même temps que la grande œuvre de portée historique réalisée à Locarno, s'insère dans le cadre qu'a tracé le pacte de la Société des nations et s'inspire de son esprit généreux et universel. »

### Les grandes lignes du pacte rhénan

PARIS, 17. — Le rédacteur diplomatique de l'agence Havas est en mesure de donner quelques précisions sur les accords conclus à Locarno.

Le pacte rhénan constitue la clé de voûte de cet édifice diplomatique.

Dans un court préambule, les cinq puissances signataires, l'Allemagne, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie exposent leur désir d'assurer la sécurité des nations qui ont subi le fléau de la dernière guerre en même temps que le respect de la paix dans les régions d'Europe qui furent pendant des générations le théâtre de tant de conflits, au moyen de garanties complémentaires dans le cadre des traités en vigueur entre elles et du pacte de la S. d. N.

### Le « statu quo » territorial

Le traité comporte ensuite dix articles. Les signataires garantissent le « statu quo » territorial et l'inviolabilité des frontières entre l'Allemagne, la France et la Belgique, ainsi que le maintien de la zone démilitarisée.

L'Allemagne, la Belgique et la France s'engagent réciproquement à ne pas s'envahir et à ne recourir à la guerre en aucun cas. Les seules dérogations prévues visent le cas de légitime défense en cas de violation flagrante des engagements précédents ou l'action engagée contre l'Etat agresseur en vertu des décisions de la S. d. N. ou des articles 15 et 16 du Pacte.

C'est par application de ces articles du Pacte que pourrait jouer la garantie que la France la Pologne et la Tchécoslovaquie se donneront réciproquement par des traités spéciaux contre une violation éventuelle de leurs frontières.

### Appel à la conciliation

Tous les conflits juridiques seront soumis à des juristes ou tous autres différends à un comité de conciliation avec faculté de recours devant le Conseil de la S. d. N.

En cas de violation du traité, la puissance lésée adresse un recours au Conseil de la S. d. N. et, sur son avis, les Etats signataires lui prêtent immédiatement assistance. La procédure est la même si une des parties refuse soit le recours à l'arbitrage, soit l'exécution de la sentence.

Le pacte de sécurité ne portera atteinte ni aux dispositions du traité de Versailles, ni aux arrangements complémentaires, pas plus qu'aux droits et obligations des parties en tant que membres de la S. d. N.

Il n'engagera pas les dominions britanniques et n'entrera finalement en vigueur qu'après l'adhésion de l'Allemagne à la S. d. N.

### L'arbitrage obligatoire

En dehors du pacte de sécurité et des quatre conventions d'arbitrage obligatoire et général, la France et la Grande-Bretagne ont signé une déclaration par laquelle, tout en laissant à la S. d. N. le soin qui lui appartient d'interpréter l'art. 16 du Pacte, ne le reconnaissant toutefois qu'en vertu même de l'art. 10, la contribution demandée aux Etats membres de la S. d. N. en cas d'agression ou de menaces d'agression doit être limitée à leurs moyens.

### Garantie mutuelle

Enfin les délégués de la Pologne et de la Tchécoslovaquie ont signé respectivement avec les représentants de la France des traités de garantie mutuelle par lesquels ces puissances s'engagent réciproquement à intervenir aux côtés de celle d'entre elles qui pourrait être attaquée.

Ces conventions ne sont pas annexées au protocole final ; elles sont cependant visées par ce document. Le Reich en a donc ainsi connaissance d'une façon officielle quoique indirectement. D'ailleurs elles seront déposées devant la S. d. N.

### SOCIÉTÉ DES NATIONS

#### La date d'entrée de l'Allemagne

PARIS, 16. — L'« Intransigeant » annonce, d'après une information de son correspondant de Locarno, que le conseil de la S. d. N. se réunira à Genève, le 7 décembre, pour préparer l'admission de l'Allemagne au sein de la S. d. N. Puis, le 15 décembre, l'assemblée tiendra une session extraordinaire pour voter l'entrée de l'Allemagne.

### ROUMANIE

#### Un complot a été découvert

PARIS, 16. — Un télégramme de Bucarest dit que la police roumaine a découvert un complot tendant à assassiner le roi et la reine de Roumanie lors du retour des souverains après leur visite à Jassy.

Cet assassinat aurait été le signal d'une révolution communiste. Une grande quantité d'armes, de munitions et de machines infernales ont été cachées à cet effet en Bessarabie et ailleurs. Quinze officiers de l'armée russe ont été arrêtés, ainsi que de nombreux autres coupables.

### IRLANDE

#### Pour la famille

L'Etat irlandais vient de diminuer les traitements des nouveaux employés. Par contre hommes et femmes recevront le même salaire de base. Les hommes qui se marient recevront une première allocation et ils en toucheront d'autres pour chaque enfant mineur dès sa naissance jusqu'à 16 ans (21 ans en cas d'invalidité ou d'études) et jusqu'à concurrence d'un total de 1500 francs.

## La puissance des yeux

Le correspondant de la « British United Press » à Berlin, relate un étrange cas d'hypnotisme, dont la « victime » est un dangereux escroc, nommé Gustave Geese, un spécialiste des vols par effraction en plein jour.

Pénétrant dans une maison dont il avait surveillé les allées et venues des locataires pendant plusieurs jours, le malfaiteur fit main basse sur tous les objets de valeur. Il était en train de les emballer dans un sac, lorsqu'il se retourna soudain, obéissant à une puissance inconnue. Il retint avec peine un cri d'effroi. Dans l'embrasure de la porte, un Hindou, les bras croisés, le regardait fixement.

Geese, surmontant sa frayeur, sortit un revolver de sa poche et le braqua sur l'Hindou, mais celui-ci ne broncha pas. Continuant à fixer le voleur, il l'obligea, par la seule puissance de son regard, à abaisser son arme, puis à remettre à leur place les objets volés. Pendant un instant, l'Hindou quitta la maison pour appeler la police, mais Geese fut incapable de fuir. A l'arrivée des agents, il les supplia de l'emmener loin du regard de l'étrange personnage, qui lui était devenu une obsession.

# DANS NOS CINÉMAS

Au Palace : « Les deux gosses » le roman célèbre de Pierre Decourcelle

*(Suite et fin)*

**Le Palace détient le record des salles combles avec le roman célèbre de Pierre Decourcelle, LES DEUX GOSSES. Il faut dire que cette nouvelle édition de ce roman populaire au succès inépuisable a été filmée d'une façon parfaite en tous points. Gabriel Signoret et Yvette Guilbert contribuent pour une large part à ce succès mérité. Toute la finesse et toute la psychologie profonde que l'on connaît à Pierre Decourcelle ont été fidèlement reproduites. Il faudra donc se hâter de retenir ses places pour assister au dénouement de ce drame captivant. Location : Palace, téléphone 11.52.**

**Prochainement une œuvre grandiose.**

# ÉTRANGER

**Un krach de 15 millions.** — A Anvers, deux agents de change qui spéculaient à terme, n'ont pas fait honneur à leurs engagements du 15 octobre. Le krach s'élèverait à 15 millions. Les agents de change ont été écroués.

**Accidents d'aviation et d'autocamion.** — On mande de Londres :

Vendredi après-midi, dans le voisinage de Wilton, près de Salisbury, un avion militaire s'est écrasé sur le sol. Les deux officiers pilotes ont été tués.

Par suite du brouillard, un avion français a été forcé d'atterrir à Wandhurst près de Tunbridge-Wells. En cherchant à prendre contact avec le sol, une aile a heurté un arbre. Trois passagers ont été blessés ; l'un d'eux est mort peu de temps après.

— De Waterloo (Québec) :

Un camion transportant 36 personnes, qui se rendaient à une réunion politique, s'est renversé aux environs de Waterloo. Deux personnes ont été tuées, 29 blessées dont 3 grièvement.

## Catastrophe ferroviaire en Italie

MILAN, 17. — Un train de voyageurs arrêté en gare de Bressana-Bottarone sur la ligne de Milan à Gênes a été tamponné par un train de marchandises. Il y a douze morts et une vingtaine de blessés, dont quelques-uns grièvement.

### Comment se produisit l'accident

PAVIE, 17. — On donne les détails suivants sur la catastrophe :

La gare de Bressana-Bottarone se trouve à 10 km. environ de Pavie, sur la ligne Milan-Gênes ; c'est un important centre ferroviaire.

Le train direct qui part de Milan pour Gênes à 23 h. 40, était arrivé à la gare de Bressana avec un retard de dix minutes. Conformément à l'horaire, il n'aurait dû s'arrêter que trois minutes, mais il fit un arrêt de plus de dix minutes pour donner à la machine une plus grande pression.

Entre temps, arrivait sur la même ligne un train de marchandises de Pavie qui aurait dû s'arrêter à cent mètres de la gare, le disque étant fermé.

Le mécanicien du train de marchandises n'ayant pas aperçu ce signal, le train entra en gare sans réduire sa vitesse. Lorsque le mécanicien s'aperçut du danger, il était non seulement dans l'impossibilité d'éviter la catastrophe, mais aussi de ralentir la vitesse du train. Le mécanicien et le chauffeur sautèrent de la locomotive et se sauvèrent à travers champs.

Le train de marchandises, resté sans conducteur, eût tôt fait de parcourir les quelques mètres qui le séparaient du train de voyageurs. Le choc fut terrible. La machine du train de marchandises s'enfonça dans le dernier vagon du direct qui fut presque complètement détruit; heureusement, il ne contenait aucun voyageur. Deux personnes qui étaient dans le vagon précédent furent grièvement blessées.

Le choc fut si puissant qu'il se répercuta avec des circonstances désastreuses sur la tête du train de voyageurs, plus particulièrement sur deux voitures de IIIme classe qui suivaient immédiatement la locomotive et le tender. Ensuite de la résistance opposée par la locomotive, les deux vagons pénétrèrent l'un dans l'autre.

### Douze tués et dix-neuf blessés

Douze voyageurs furent tués, parmi lesquels se trouvent principalement des ouvriers des rizières de Pavie.

Des secours furent immédiatement organisés. Les cadavres des victimes furent transportés dans la salle d'attente de Bressana. Onze victimes sont des hommes et la douzième une femme.

Les travaux de déblaiement furent si rapidement conduits que deux heures après, le trafic était rétabli.

Le personnel du train de marchandises a été arrêté.

Quatorze blessés ont été conduits à Voghera et cinq à Pavie.

C'est à cause du brouillard, dit-on, que les mécaniciens n'ont pas aperçu le disque fermé.

CORS
Bien exiger
Corricide blanc ROSANIS
(Nom et marque déposés)
Toutes pharmacies et drog.
Verrues, durillons, callosités Prix: fr. 1.25

# SUISSE

BERNE. — Deux jeunes Lausannois, venus en visite aux Franches-Montagnes, retournaient l'autre jour en side-car à leur domicile ; ils emportaient entre autres choses un seau de confiture de mûres, qu'ils gardaient précieusement. Malheureusement, à un contour, le side-car vint à déraper. Dans la chute, heureusement pas grave du tout pour les deux occupants, le précieux bidon se renversa aussi. Et les passants qui venaient à leur secours croyaient tout d'abord, dans le brouillard, avoir affaire à des grands blessés... Mais il n'en était rien, le rouge qui barbouillait leur peau n'était autre que cette bonne confiture qu'on se réjouissait de savourer.

Le véhicule remis sur la route, les deux jeunes Lausannois continuèrent leur voyage, sains et saufs, mais... sans le seau de confiture de mûres.

BALE-VILLE. — Il y a quelque huit jours, un jeune homme employé dans une fabrique de Saignelégier a soustrait à son patron un lingot d'or valant plusieurs centaines de francs. Désirant l'échanger contre de l'argent liquide, ce précoce voleur se rendit à Bâle, où il s'aboucha avec un bijoutier qui, flairant une affaire louche, avisa immédiatement la police. Celle-ci n'eut pas beaucoup de peine à faire avouer son larcin à l'imprudent jeune homme, qui est actuellement sous les verrous.

BALE-CAMPAGNE. — A Muttenz, a été arrêté un certain Obrist, originaire du canton d'Argovie, qui s'est rendu coupable d'une série d'escroqueries. Cet individu, un récidiviste a été renvoyé à la police de Brougg devant laquelle il doit préalablement répondre de faits semblables à ceux qui lui sont reprochés à Muttenz.

ARGOVIE. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, un incendie dont on ignore la cause a détruit la grange, les combles de la maison d'habitation et l'étage supérieur de la maison des pauvres de Rothrist, immeuble de trois étages habité par le concierge et sept familles entretenues par la commune, 15 têtes de gros bétail qui se trouvaient dans l'écurie ont pu être sauvées un instant avant l'écroulement de la toiture. La plus grande partie du mobilier a été brûlée.

LUCERNE. — Dans la nuit de vendredi à samedi, deux entrepôts de la maison de camionnage et d'expédition Tœni-Scherz, ont été détruits à Triebschen, par un incendie dont la cause n'est pas connue. Les dégâts sont évalués à 100,000 francs. Des meubles et d'autres marchandises sont restés dans les flammes de même qu'une déménageuse automobile et un camion.

VAUD. — En installant le chauffage central au collège de Payerne, on a mis à jour, derrière une ancienne boiserie, une série de fresques représentant les armoiries des baillis bernois qui se sont succédé à Payerne depuis l'occupation du Pays de Vaud en 1536, jusqu'à sa libération en 1798. Ces peintures, très bien conservées, se trouvent dans deux classes qui formaient autrefois la salle du bailliage. Chaque armoirie indique le nom du bailli et la date de son séjour à Payerne.

— Le 31 décembre 1924, un Anglais en séjour à Moudon, J. Brand Simmons — qui mourut peu après, — faisait par devant M. Maurice-André Vacheron, notaire à Moudon, un testament instituant comme héritière Mlle Madelaine Joan Francis, à Moudon, et annulant toutes dispositions antérieures de ses dernières volontés. Or, James Brand Simmons avait fait à Sidney (Australie), avant de venir s'établir à Moudon, un testament instituant héritiers ses frères et sœurs ou leurs descendants. La fortune du défunt se trouvant en Australie, les bénéficiaires du testament fait à Sidney exigent la preuve d'un testament postérieur. M. Vacheron a fourni au « Public Trustee » de Sidney des copies, des photographies même du testament dressé par lui le 31 décembre 1924, mais le « Public Trustee » de Sidney exige la minute même du testament, qui doit parvenir en Australie le 20 novembre au plus tard, sinon les droits de Mlle Francis seront dangereusement compromis.

Or, l'article 114 de la loi vaudoise sur l'organisation du notariat du 29 décembre 1836 interdit au notaire, de la façon la plus formelle, de se dessaisir de la minute d'aucun acte si ce n'est en vertu d'un jugement. Mlle Francis ayant un intérêt primordial à ce que la preuve de l'existence et de l'authenticité du testament du 31 décembre 1924 soit apportée en Australie, suivant les exigences de la loi australienne, a dû prendre des mesures pour que l'original parvienne en Australie avant le 20 novembre prochain, dernier délai fixé pour établir la preuve qui lui incombe. Avant de se dessaisir de cette pièce, une photographie en sera prise et consignée au greffe du tribunal de Moudon jusqu'au retour de la minute.

Mlle Francis a donc demandé au président du tribunal du district de Moudon de convoquer une audience où M. Vacheron, notaire, sera autorisé à se dessaisir de la minute du testament de Simmons et à la remettre à Mlle Francis.

— On a arrêté aux environs de Morges, alors qu'elle se préparait à passer la frontière, une femme de mœurs légères qui avait soustrait à un citoyen son portefeuille contenant 6.000 fr.


# AVIS TARDIFS

## Elections au Conseil national

Electeurs du district de Neuchâtel !

Venez écouter les orateurs du parti progressiste national,

MM. Dr. A. BOLLE, conseiller national,
Dr. RICHARD, industriel, au Locle,
Dr. Tell PERRIN, député,

qui parleront mardi 20 courant, à 20 heures, à la salle du Conservatoire.


# Finance - Commerce

**Fabrique d'appareils électriques, à Neuchâtel.** — Dans son assemblée générale du 14 octobre, cette société, issue de l'entreprise bien connue « S. A. Favarger et Cie » a décidé de procéder à une réorganisation devenue nécessaire par suite de la crise d'après-guerre. Après réduction partielle du capital-actions, ce dernier a été, avec la participation de MM. C.-G. Brupbacher et Cie, à Zurich, ainsi que de la Société générale financière, au dit lieu, reporté à 1,000,000 de francs, dont 500,000 fr. actions privilégiées. En même temps, la « Televox », société pour la fabrication et le commerce d'appareils de téléphonie et de télégraphie sans fils, a été absorbée par la nouvelle société. Le but de l'entreprise consiste principalement dans la fabrication et le commerce d'appareils téléphoniques et télégraphiques et d'autres appareils électriques.

Le conseil d'administration a été composé comme suit : MM. Walter-E. Boveri, Zurich ; G.-Oscar Dollfus, Lausanne ; Pierre Favarger, avocat, Neuchâtel ; Charles Hotz, avocat, Neuchâtel ; John Jaffé, Chaumont sur Neuchâtel ; Fritz L'Eplattenier, industriel, Neuchâtel ; Hermann Obrecht, conseiller national, Soleure ; Edouard Petitpierre, notaire, Neuchâtel ; William Schaufelberger, ingénieur, Neuchâtel ; Ernest Strittmatter, avocat, Neuchâtel.

**Entreprises Sulzer S. A., Winterthour.** — Le conseil d'administration a pris connaissance, dans sa séance du 15 octobre, des résultats de l'exercice clôturé le 30 septembre dernier. Après avoir affecté aux réserves et amortissements une somme de 759 mille 818 francs, il reste un solde actif de 2,509,276 francs. Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 6 novembre prochain, la distribution d'un dividende de 5 pour cent. Le dernier dividende fut distribué pour l'exercice 1919-1920, à raison de 9 pour cent.

**Banque hypothécaire suisse-argentine, Zurich.** — L'assemblée générale a ratifié le rapport et les comptes présentés par le conseil pour le quinzième exercice arrêté au 30 juin, et a donné décharge au conseil. Les propositions relatives à la répartition d'un dividende de 9 pour cent (contre 8 pour cent l'an dernier), sur un capital-actions de 10 millions de francs ont été acceptées.

**Usines John Cockerill, Liège.** — Le bilan de 1924-1925 laisse apparaître un bénéfice net de 6,060,849 fr. 34 c., contre 21,065,168 fr. 15 pour 1923-1924. Il ne sera pas distribué de dividende, le solde, après prélèvement en faveur de la réserve légale, sera affecté en grande partie aux amortissements sur les immobilisations.

**Changes.** — Cours au 19 octobre 1925 (8 h.) de la *Banque Cantonale Neuchâteloise :*

| | *Achat* | *Vente* | | *Achat* | *Vente* |
|---|---|---|---|---|---|
| Paris | 23.— | 23.25 | Milan | 20.85 | 21.— |
| Londres | 25.10 | 25.15 | Berlin | 123.05 | 123.75 |
| New-York | 5.17 | 5.21 | Madrid | 74.25 | 74.75 |
| Bruxelles | 23.55 | 23.80 | Amsterdam | 208.25 | 209.— |

(Ces cours sont donnés à titre indicatif.)

Bourse de Genève, du 17 octobre 1925

| *Actions* | | | |
|---|---|---|---|
| Bq. Nat. Suisse | 545.— | o | |
| Soc. de banq. s. | 700.— | | |
| Comp. d'Escomp. | 500.— | | |
| Crédit Suisse | 767.50 | m | |
| Union fin. genev. | 472.— | | |
| Wiener Bankv. | —.— | | |
| Ind. genev. gaz | 510.— | | |
| Gaz Marseille | 135.— | m | |
| Fco Suisse élect. | 180.— | | |
| Mines Bor. prior. | 525.— | | |
| » » ord. anc. | 525.— | | |
| Gafsa, part | 380.— | | |
| Chocol. P.-C.-K. | 218.50 | | |
| Nestlé | 249.50 | | |
| Caoutch. S. fin. | 79.75 | | |
| Motor-Colombus | 776.— | | |
| *Obligations* | | | |
| 3% Fédéral 1903 | 400.— | d | |
| 5½ » 1922 | —.— | | |
| 5% » 1924 | —.— | | |
| 4% » 1922 | —.— | | |
| 3½ Ch. féd. A. K. | 840.— | | |
| 3% Différé | 382.— | d | |
| 3½ Féd. 1910 | 400.— | d | |
| 4% » 1912-14 | —.— | | |
| 6% Electrificat. | —.— | | |
| 4½ » | —.— | | |
| 3% Genev. à lots | 101.75 | | |
| 4% Genev. 1899 | —.— | | |
| 3% Frib. 1903 | 383.— | m | |
| 6% Autrichien | 995.— | d | |
| 5% V. Genè. 1919 | 498.50 | | |
| 4% Lausanne | 445.— | o | |
| Chem. Fco-Suiss. | 420.— | | |
| 3% Jougne-Eclé. | 365.— | d | |
| 3½% Jura-Simp. | 375.50 | m | |
| 5% Bolivia Ray | 312.— | | |
| 6% Paris-Orléans | 900.— | | |
| 5% Cr. f. Vaud. | —.— | | |
| 6% Argentin. céd. | 96.50 | | |
| 4% Bq. hp. Suède | —.— | | |
| Cr. f. d'Eg. 1903 | —.— | | |
| 4% » Stock. | —.— | | |
| 4% Fco-S. élect. | 368.— | | |
| 4½ Totis c. hong. | 425.— | d | |
| Danube-Save | 47.75 | | |

Tous les changes (sauf Oslo et Sofia) sont en hausse à la suite de l'entrevue de Locarno. Bourse animée, ferme sur : Fédéraux, canton et ville de Genève. Sur 41 actions : 14 en hausse (Américotrique, Bor., Argentine, Financière, Caoutchoucs), 16 en baisse (Françaises, Columbus, Danubiennes Totis).

— Dans une de ses dernières séances, le conseil administratif du cercle de Montreux a pris la décision d'offrir des boissons sans alcool au même titre que des vins d'honneur lors des réceptions officielles qui lui incombent. Pareille mesure honore cette autorité et tout spécialement le syndic Maron qui en a eu l'initiative.

Depuis quelques années déjà, les bouteilles de jus de raisin sans alcool de Meilen fraternisent avec d'autres bouteilles, à étiquettes plus réputées, dans les banquets officiels organisés par la commune des Planches-Montreux.

GENÈVE. — Un jeune Italien Pierre Brunet, 18 ans, qui roulait à bicyclette près de Meyrin, est venu se jeter contre une automobile. Transporté à l'hôpital, il est décédé d'une fracture du crâne. L'enquête a établi qu'aucune faute n'incombe à l'automobiliste, qui marchait à une allure modérée.

— Le Grand Conseil genevois a adopté en second débat la loi sur le repos hebdomadaire dans les boulangeries. Il a été ouvert, jusqu'à concurrence de 25,000 francs, un crédit à l'Etat de Genève pour subventionner la ligne aérienne Lyon-Genève-Bâle à raison de 25 centimes par km. Le projet de charger une commission législative de l'examen des dossiers des candidats à la nationalité genevoise a été repoussé à une faible majorité après un long débat. La majorité de la commission adversaire du projet estimait que les enquêtes sévères faites par les municipalités et le Conseil d'Etat étaient bien suffisantes et qu'il y aurait danger de rendre public le préavis d'une commission lors du vote final au Grand Conseil. La minorité demandait au corps législatif de s'entourer de toutes les lumières désirables avant de procéder à une admission. Enfin le conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la proposition de désigner une commission d'experts économiques pour étudier les moyens de faire sortir Genève de la crise qu'elle traverse.

## Chronique genevoise

(De notre correspondant)

Genève, 15 octobre.

La commission du Grand Conseil chargée d'examiner le projet de loi visant la réorganisation administrative cantonale vient d'être saisie du rapport du Conseil d'Etat, œuvre de M. Boissonnas, chef du département des travaux publics.

Comme on sait, la pierre de touche du projet est la fusion des communes suburbaines avec le chef-lieu. Si la nouvelle répartition des services et travaux publics en vue de supprimer les « doublures », source de dépenses parfaitement inutiles, est généralement considérée comme nécessaire, il n'en est pas de même de la fusion qui paraît, à vues humaines, je l'ai déjà dit, vouée à l'échec du fait de l'opposition irréductible, acharnée qu'elle rencontre dans l'agglomération, où l'esprit communal, ennemi de toute centralisation, paraît décidé à ne pas céder un pouce d'autonomie ni de droits acquis depuis fort longtemps. Certaines de ces communes présentent d'ailleurs des budgets plutôt favorables, alors que la ville ploie sous le faix d'une dette plus qu'appréciable. Faut-il admettre que si tel est le cas, si certaines communes suburbaines ont des charges très en dessous de celles de la ville, c'est, comme l'affirme le rapport gouvernemental, moins le fait d'une meilleure administration de ces communes que de leur situation privilégiée résultant du voisinage immédiat du chef-lieu ? On peut en tout cas être sûr que jamais les communes visées ne le concéderont, pas plus qu'elles ne consentiront à verser dans la « masse » leurs biens immobiliers qui sont pour elles une source de revenus nullement négligeable.

L'Etat rétorque que la constitution de 1847 et la loi organique de 1849 prévoyaient déjà la fusion. On y reconnaît effectivement et implicitement que le territoire qui constituait alors la ville devait former un tout économique, soit une seule commune. De ce fait, une nouvelle loi constitutionnelle ne serait même pas nécessaire pour décider la fusion, la délimitation des circonscriptions des communes rentrant dans les compétences du Grand Conseil. L'Etat, pour autant, n'a pas jugé prudent de passer outre, et c'est par la revision constitutionnelle qu'il espère arriver à ses fins. Il a dû d'ailleurs faire encore une autre grosse concession, c'est de renoncer à Carouge dans le projet, « vu la situation spéciale de cette commune »...

La situation, on le voit reste terriblement peu claire. Bien malin qui, dans cet enchevêtrement, découvrira le fil d'Ariane.

La lutte électorale en vue du scrutin du 25 octobre est menée à vive allure dans notre presse. Il s'agit, comme on sait, d'envoyer neuf députés au Conseil national. La députation actuelle comprend trois démocrates, deux radicaux, trois socialistes et un indépendant (conservateur-catholique).

Vu l'action conjugée radicale-socialiste qui produit plus ou moins ses effets, quoique les deux partis présentent des listes séparées, on pouvait admettre qu'ensuite de la dispersion des forces chez les démocrates, dont un certain nombre sont allés renforcer les rangs du nouveau parti d'Union de défense économique, ceux-ci, de même que les indépendants, laisseraient beaucoup de plumes dans la mêlée. Le seul moyen de tenir tête à l'alliance rouge était de faire bloc contre elle. C'est ce qu'ont fort sagement admis le centre et la droite en présentant une liste unique de six noms dont trois cumulés. Pour les Etats, la candidature radicale Alexandre Moriaud (actuel) ne paraît pas contestée. Par contre, le siège du socialiste Burklin vacille ; les trois groupements opposent à ce nom celui de M. de Rabours, jusqu'ici conseiller national, dont le prestige pourrait bien l'emporter une fois de plus.

Si j'omets de mentionner les jeunes radicaux, c'est que pratiquement ceux-ci n'existent plus. Inutile, je pense d'ajouter que dans la presse de gauche et d'extrême-gauche, on ne trouve pas assez de qualificatifs pour flageller l'alliance démocratique-udéiste-catholique conservatrice. Le moindre est celui de réactionnaire. Un grand mot pour ne rien dire ; il n'empêchera pas de se souvenir que le referendum — vivement combattu en son temps par les radicaux qui y voyaient un danger pour leur centralisation étatiste et aujourd'hui remorqués dans la même voie par les socialistes — l'initiative, la proportionnelle, l'assurance-maladie sont l'œuvre des libéraux genevois. « Réactionnaires » ils sont quand ils combattent la politique économique et de pleins pouvoirs de S. M. Schulthess et autres violations flagrantes de la Constitution. Et c'est là un mode de réaction qui a certainement l'appui de tous les vrais patriotes et de tous ceux qui ont à cœur le relèvement économique du pays, qui n'admettront jamais que l'on arrive à ce résultat par le fait d'arrêtés sans recours, de restrictions douanières imposées à tort et à travers. Si je ne me trompe, les grands disparus du parti radical, les Favon, les Lachenal, les H. Fazy, furent dans cet ordre d'idées de fameux, d'épiques « réactionnaires ». Il est vrai qu'à cette époque, radicaux et démocrates allaient à Berne d'un seul cœur et qu'ils y jouaient un rôle de qualité. A quand le retour à cet âge d'or, à l'alliance vraiment nationale, qui nous mettrait enfin à l'abri des rodomontades et des projets ou « expériences » saugrenus de ces dernières années, œuvre de certains anciens moscovites mal dégrossis et autres implantés qui n'ont de genevois que le nom ?

M.

## RÉGION DES LACS

**NEUVEVILLE** (Corr.). — Les vacances d'automne sont terminées ; nos collégiens ont repris le chemin de l'étude et commencé une période de travail assidu. Elles ne furent pas les « vacances des vendanges », comme les années dernières, avec les chants joyeux des nombreuses troupes de vendangeurs et de vendangeuses, les bruits des chars qui roulent sur les pavés, des fouets qui claquent dans l'air, des grelots des chevaux, les tournées joyeuses dans les pressoirs, les vols rapides et nombreux des étourneaux en maraude; non, la récolte a été si faible que ces vendangeurs zélés et ailés semblent être allés dans d'autres contrées mieux partagées que notre vignoble. Les vignerons ne causent de la vendange qu'avec une tristesse mélangée d'une certaine anxiété à l'approche de l'hiver. Mais on redresse la tête, on reprend courage et on espère pour l'an prochain.

Quelques mois après la mort du célèbre et courageux écrivain Carl Spitteler, survenue à Lucerne, le 28 décembre 1924, un comité composé d'anciens amis et élèves s'était formé pour examiner de quelle manière il pourrait conserver dans notre ville la mémoire de ce grand citoyen qui fut professeur de langues à notre progymnase de 1881 à 1885. Il fut décidé d'orner le bâtiment d'une plaque avec cette inscription : « Dans cette maison Carl Spitteler enseigna de 1881 à 1885 ». C'est samedi 17 courant, dans une salle du progymnase qu'eut lieu la cérémonie bien modeste d'inauguration. M. Th. Möckli, inspecteur scolaire, jeune pédagogue à l'époque de Spitteler, donna lecture de quelques poèmes du grand écrivain et fit remise de la plaque au conseil municipal dont le vice-président, M. Léon Tschiffelli, adressa des remerciements au comité d'initiative. A la sortie, devant le progymnase, le chœur d'hommes «Union» exécuta deux de ses beaux chants « Je crois » et « Les nuages ».

**YVERDON.** — Le jeune Henri Pillioud, âgé de 12 ans et demi, à Chamblon, conduisait à bras, aux champs, vendredi, à 18 heures, un char vide le long d'un chemin en pente. Trop faible pour retenir le véhicule, il tomba, une roue lui passa sur la tête et le tua net.

**ESTAVAYER.** — Les prix du bétail bovin s'établissent comme suit à la foire du 14 octobre : bœufs 500 à 1400 fr. ; taureaux 900 fr. à 1000 fr. ; vaches 800 à 1500 fr. ; génisses 800 à 1500 fr. ; veaux 300 à 400 fr. Total : 69 têtes de gros bétail.

Il a été amené 349 porcs, dont 32 de 4 à 6 mois.

Le prix des porcs de 6 mois était de 170 fr. la paire ; de 4 mois, 110 fr la paire ; de 8 semaines, 40 fr. la paire ; de 7 semaines, 35 fr. la paire.

## CANTON

**Administration cantonale.** — En application du décret du 3 novembre 1924, autorisant le cumul des fonctions de préfet de Neuchâtel et de préfet de Boudry, le Conseil d'Etat a confié au citoyen Ernest Stücki, préfet du district de Neuchâtel, les fonctions de préfet des deux districts du vignoble.

**Grand Conseil.** — Le Grand Conseil est convoqué en séance extraordinaire pour le mercredi 28 octobre, à 14 heures et quart, au château de Neuchâtel.

**LA CHAUX-DE-FONDS.** — Une auto, dans laquelle avaient pris place M. Huguenin, des Bois, et M. Augustoni fils, de La Chaux-de-Fonds, capota au contour de la Basse-Ferrière et se renversa sur les deux occupants. M. H. avait de multiples blessures au visage et à la tête, tandis que M. Augustoni était blessé à la main gauche et aux reins. L'auto est hors d'usage ; roues, glace, radiateur et capot sont enfoncés ou brisés. Elle avait fait un looping complet sans quitter la route.

— A la même heure — soit vendredi, à 20 h. trois quarts — un autre accident arrivait aux Eplatures, près du café de l'Aviation. Un motocycliste allant du Locle à La Chaux-de-Fonds, est entré en collision avec un attelage. Le choc fut si terrible que le motocycliste vint se jeter contre le cheval de gauche, le blessant fortement de son guidon à la poitrine et se faisant lui-même une profonde blessure sous l'œil gauche en heurtant le collier du cheval.

— Un homme fort connu à La Chaux-de-Fonds, M. Arnold Robert, y est mort samedi matin, à l'âge de 79 ans. Il joua un rôle politique important au Grand Conseil neuchâtelois et au Conseil des Etats, où il siégea durant plus de vingt années et dont il fut président.

Très attaché aux choses de la gymnastique, il en organisa diverses manifestations, en particulier la fête fédérale de La Chaux-de-Fonds, en 1900, dont il présida le comité. Il s'intéressait également beaucoup au passé du pays et fut un des collaborateurs du « Musée neuchâtelois », organe de la Société neuchâteloise d'histoire et d'archéologie.

**LE LOCLE.** — Le Conseil général, réuni vendredi, a accordé les crédits suivants au Conseil communal : 5000 fr. pour la modification de la route de Mi-Côte à sa jonction avec la rue de la Gare, travail qui ne sera entrepris qu'au printemps, vu la saison assez avancée : 5650 fr. pour remplacement et réfection de chaudières de chauffage central au technicum ainsi qu'à l'hôtel des Postes.

Le Conseil communal est en outre autorisé à signer des actes authentiques de vente de parcelles de terrain situées aux Petits-Monts.

Après discussion, le Conseil général a chargé le Conseil communal, ainsi qu'une commission de sept membres, d'examiner la situation actuelle du chômage et le maintien éventuel des chantiers de chômage. Ces deux organes présenteront sous peu, au Conseil général, un rapport sur le résultat de leur travail.

**Industrie horlogère.** — Sous la présidence de la Chambre suisse de l'horlogerie, a eu lieu, à Bienne, une entrevue entre le bureau de la fédération horlogère et les principales fabriques d'ébauches exportant en Allemagne pour discuter des moyens à utiliser en vue de contrebalancer les effets déplorables du nouveau tarif douanier allemand sur l'industrie horlogère suisse. Les participants ont élaboré un ensemble de propositions qui seront soumises à leurs groupements respectifs. Une nouvelle réunion aura lieu pour étudier la mise à exécution des mesures adoptées.

## NEUCHATEL

**La commission scolaire**, dans sa séance du 16 octobre, a adopté les comptes de la fête de la jeunesse et a entendu avec intérêt le rapport relatif à cette fête, présenté par M. Arthur Martin.

Le budget définitif des écoles pour l'exercice 1926 est ensuite adopté. Pour les écoles primaire, secondaire, classique et supérieure, il est prévu aux recettes 294,481 fr., et aux dépenses 967,827 fr. Pour l'école professionnelle : recettes 53,080 fr. 50 ; dépenses 81,630 fr. 30. Ecole ménagère : recettes : 17,364 fr. 85 ; dépenses 29,213 fr.

La commission entend avec plaisir le rapport très vivant de M. Louis Baumann, directeur des écoles secondaires, sur la course Desor, qu'il a dirigée cet été, et qui s'est déroulée dans les meilleures conditions.

Pour cause de santé, Mlle Gertrude Langet, institutrice au collège du Vauseyon depuis 1909, donne sa démission pour le 31 décembre 1925. Le directeur des écoles primaires retrace l'utile carrière pédagogique de cette institutrice énergique et dévouée.

Ensuite du concours ouvert pour la repourvue du poste de M. Joseph Nofaier, décédé, la commission prend les décisions suivantes :

1. par mutation, six heures de dessin à l'école secondaire seront confiées à M. E. Beyeler à la place de six heures en primaire.

2. M. Léopold Gugy est nommé à titre définitif pour quatre heures de dessin à l'école secondaire s'ajoutant aux six heures qu'il a actuellement. A titre transitoire, il est chargé en outre de quatre heures dans le même degré.

3. M. Adolphe Galli est nommé à titre définitif pour 14 heures de dessin à l'école primaire et il est chargé, à titre transitoire, de 7 heures également à l'école primaire.

M. J.-D. Perret, directeur des écoles primaires, rapporte sur l'organisation des travaux manuels pendant cet hiver.

A l'école professionnelle de jeunes filles, la rentrée du trimestre s'est effectuée dans de bonnes conditions. M. L. Baumann, directeur, obtient de la commission ratification du dédoublement des cours professionnels de lingerie et de coupe et confection qui réunissent chacun un nombre réjouissant d'élèves.

## *La terreur rouge en Russie*

La « Gazette de Lausanne » reçoit d'un collaborateur occasionnel la dépêche suivante, émanant de bonne source :

Bien que les déclarations bolchévistes officielles assurent que l'ordre règne en Russie, et bien que la tendance montrée à l'extérieur par Moscou soit toute au pacifisme, les rapports privés qui parviennent de nombreux points de l'U. R. S. S. montrent au contraire que la Terreur Rouge continue à y sévir et même à croître en cruauté.

Au cours de ces dernières semaines, la Guépéou (G. P. U. ou Tchéka) a fait parvenir des instructions secrètes à toutes ses organisations locales, leur ordonnant de revoir tous les dossiers des personnes suspectes d'action antibolchéviste et déjà arrêtées de ce fait. Ces instructions sont complétées par les ordres suivants : 1. tous ceux des individus arrêtés qui ont été surpris les armes à la main auront dû être fusillés à la date du 16 courant ; 2. tous les autres suspects devront subir le même sort dans le même délai ; 3. les condamnés à la déportation devront être transportés dans un camp pour le 16 courant au plus tard ; 4. dans les districts où la population est hostile au régime et se montre rebelle à l'administration, l'action des « expéditions coercitives » ou expéditions de châtiment sera rendue plus sévère. Par contre et en même temps, pour faire croire à l'étranger que le régime des Soviets peut se montrer généreux parce qu'il est puissant, un décret d'amnistie sera prononcé (après que les condamnés et les simples suspects auront été fusillés !).

D'après des informations sûres qui datent de la seconde moitié de septembre, en Russie Blanche seule, 167 personnes ont été exécutées, dont 121 paysans dans les districts de Boryson, Bobruisk, Sluck et Homel, pour résistance armée aux fonctionnaires bolchévistes ; 11 personnes (trois femmes et huit hommes) ont été également fusillées pour espionnage en faveur de la Lettonie, de la Roumanie ou d'autres Etats. Plusieurs individus ont subi le même sort pour voies de faits sur des fonctionnaires ou pour s'être rendus coupables de pillages.

Les fusillades des gens condamnés pour espionnage ont lieu la nuit, dans les cours des prisons ; les cadavres sont emportés en auto et inhumés dans la campagne. La Guépéou brûle les dossiers des victimes, afin qu'aucune trace de l'affaire ne subsiste. L'exécution des individus coupables de rébellion armée a lieu la plupart du temps sur place par les troupes formant l'« expédition de châtiment ». Dans les 167 cas en question, la condamnation à mort fut prononcée sans enquête, ni tribunal, ni avocat, sur une simple dénonciation et par la section de Ruthénie Blanche de la Guépéou.

Les faits ci-dessus se sont déroulés en Russie blanche (région de Minsk), dans la dernière semaine de septembre. Il est à croire que des exécutions terroristes identiques ont lieu dans beaucoup d'autres régions de l'U. R. S. S.

## POLITIQUE

### Une bombe à Memel

MEMEL, 18 (Wolff). — Un attentat a été commis contre le bâtiment de la rédaction du journal « Memelerdampfboot ». Une bombe a éclaté causant d'importants dégâts. L'entrée et la salle des guichets a été complètement détruite ; toutes les portes ont été arrachées de leurs gonds. La librairie lithuanienne située en face a aussi subi des dommages. L'enquête n'a pas donné encore de résultat. On a découvert une mèche double au bout de laquelle se trouvait la capsule du détonateur.

### Soviets et Etats-Unis

LONDRES, 18. — On mande de Washington à l'agence Reuter : Le président Coolidge a noté avec un vif intérêt la nouvelle publiée par la presse, d'après laquelle il se pourrait que la Russie soviétique reconnût sa dette de guerre envers les Etats-Unis. Cette dette, selon les calculs américains se monte à deux cents cinquante-cinq millions de dollars. On assure que l'acceptation de cette obligation est une des conditions de la reconnaissance du gouvernement des soviets par le gouvernement des Etats-Unis.

### Une reine est destituée

LONDRES, 18 (Havas). — On mande de Bangkok aux journaux que la « Gazette du gouvernement siamois » a publié un décret royal destituant la reine de son rang. La raison donnée est que la reine a été jugée incapable de remplir ses fonctions et, en conséquence, n'était pas à même de tenir plus longtemps sa haute position.

### M. Painlevé parle des accords de Locarno

NICE, 18 (Havas). — Au banquet de clôture de l'assemblée du parti radical, M. Painlevé, président du conseil, a prononcé un discours disant notamment :

« Certes, les pactes de Locarno sont le fruit de la politique du cartel. Le cartel a le droit d'en revendiquer le mérite comme il en a assumé la responsabilité. Si ces pactes sont accueillis joyeusement aujourd'hui par l'opinion publique entière, c'est grâce à l'effort de ses militants, à leurs convictions, à leur propagande.

» Entre une politique qui n'est pas sans péril, mais qui est chargée d'espoirs et une politique qui mène sûrement au désastre, notre choix est fait. Le plus grand péril, c'est la méfiance meurtrière entre les nations. A Locarno, la grande difficulté fut de persuader chacun des peuples voisins qui allaient s'aborder que l'autre ne cachait pas un poignard derrière son dos. »

En terminant, M. Painlevé se déclare prêt à prendre à nouveau sa place dans le rang, heureux d'avoir été au pouvoir à une heure difficile.

### Un document d'importance

PARIS, 18 (Havas). — L'« Action française » publie un document, qu'elle donne comme un rapport adressé par M. Tirard, haut commissaire de France en Rhénanie, à M. Briand, daté de Coblence, le 22 août 1925, et exposant les manœuvres allemandes contre l'exécution du plan Dawes.

Une enquête va être ouverte, aux fins de déterminer l'authenticité de ce document et d'établir, en cas d'affirmative, les responsabilités de sa publication.

### Des désordres en Saxe

LEIPZIG, 18 (Wolff). — A l'occasion de la première journée des combattants allemands qui a eu lieu dimanche, une collision s'est produite entre des membres des organisations nationales et des membres de l'Union des combattants rouges. Plusieurs coups de feu furent tirés du côté des organisations nationales. L'intervention de la police empêcha d'autres violences. Les combattants rouges comptent six à huit blessés en partie grièvement.

## NOUVELLES DIVERSES

**Epizooties.** — On mande de Fribourg :

Aucun nouveau cas de fièvre aphteuse n'ayant été constaté au cours de la semaine dernière, on peut considérer l'épidémie comme enrayée. Le rétablissement des foires est envisagé pour le mois de novembre.

**L'aviation suisse à Dubendorf.** — Les deux journées du meeting national d'aviation de Dübendorf ont été favorisées par le beau temps. Les trains spéciaux des C. F. F. ont transporté des milliers de spectateurs vers le centre de notre aviation militaire. Les spectateurs étaient au nombre de 15,000 et l'on a compté 500 automobiles.

**Une moto contre une vache.** — Vincent Magin, entrepreneur de bâtiment, âgé de 30 ans, et Marc Tettamanti, âgé de 30 ans, demeurant tous deux à Granges, étaient partis dimanche matin, sur une moto, pour se rendre à Soleure. Près de Bettlach, ils entrèrent en collision avec une vache et furent tous deux jetés à terre. Relevés avec de graves blessures (fracture du crâne et de la colonne vertébrale), ils furent transportés à l'hôpital de Soleure. On garde peu d'espoir de les sauver.

**Une voiture de tramway emballée.** — Dimanche après-midi, à Berneck, les freins d'une voiture de tramway n'ayant pas fonctionné, le véhicule descendit à une allure vertigineuse la rue Neuve. Craignant que la voiture ne sortît des rails au tournant, quelques passagers sautèrent précipitamment sur le sol, mais l'un d'eux, Mlle Schapper, de Marbach, se blessa si grièvement qu'elle expira peu après. Plusieurs autres personnes ont été blessées.

**Un étrange surveillant.** — On écrit à la « Tribune de Lausanne » :

Le gendarme Pasche, stationné aux Plans sur Bex, faisant sa tournée, a surpris en flagrant délit de braconnage, à Roc Châtillon, M. Moreillon-Devenoge, depuis cinq ans surveillant des domaines de la commune de Bex. Il y a longtemps que le gendarme Pasche le surveillait, et on ne peut que le féliciter pour sa vigilance et son excellente capture.

**Le feu à bord.** — La paquebot « Comanche », allant de Jacksonville à New-York, a été abandonné, en flammes, au large de Mayport. On compte dix manquants. En outre, de nombreuses personnes ont été brûlées ou blessées. Des navires ont ramené à Mayport des passagers et des membres de l'équipage.

## DERNIÈRES DÉPÊCHES

### Une guerre inévitable

PÉKIN, 19 (Havas). — On est généralement d'avis dans les milieux chinois que la guerre entre les provinces du Tché-Kiang et du Kiang-Sou est inévitable.

### La paix entre le cartel et le gouvernement

PARIS, 19 (Havas). — Parlant du discours de M. Painlevé et de la clôture du congrès de Nice, « Le Petit Parisien » souligne que les applaudissements qui ont salué les déclarations du président du conseil et du président de la Chambre sont allés également à M. Briand. Il paraît très improbable que M. Painlevé rencontre, à la rentrée des Chambres, les difficultés auxquelles on a fait allusion ces jours derniers.

« Le Petit Journal » écrit : « La paix est scellée entre le cartel et le gouvernement. »

« L'Echo de Paris » estime que le discours de M. Painlevé manque totalement de précision et qu'en plusieurs occasions le président du conseil s'est abstenu d'indiquer sur quelle majorité s'appuyera son gouvernement.

L'union du parti radical, écrit « L'Ere nouvelle », s'est affirmée avec éclat, et le cartel, enterré un soir d'été selon le rite des nécrophores et du bloc national, ressuscite plein de vigueur.

« L'Oeuvre » écrit : « Le malaise qui, les premiers jours, pesait sur le congrès de Nice, a fait place hier à une satisfaction générale. Certes, il serait excessif de parler de réconciliation générale, mais les délégués de toute la France radicale-socialiste, en confondant dans leur affection MM. Herriot et Painlevé, ont signifié clairement leur volonté.

Cours du 19 octobre 1925, à 8 h. ½ du

**Comptoir d'Escompte de Genève, Neuchâtel**

*Cours sans engagement vu les fluctuations se renseigner téléphone 70*

*Achat et Vente de billets de banque étrangers*

*Toutes opérations de banque aux meilleures conditions*

| Chèque | Demande | Offre |
|---|---|---|
| Paris | 23.— | 23.25 |
| Londres | 25.09 | 25.14 |
| Milan | 20.80 | 20.95 |
| Bruxelles | 23.55 | 23.80 |
| New York | 5.17 | 5.21 |
| Berlin | 123.30 | 123.80 |
| Vienne le mill. | 73.— | 73.50 |
| Amsterdam | 208.20 | 208.90 |
| Madrid | 74.20 | 74.90 |
| Stockholm | 138.60 | 139.30 |
| Copenhague | 129.50 | 130.50 |
| Oslo | 105.— | 106.— |
| Prague | 15.25 | 15.45 |

Monsieur et Madame Charles Delvecchio et leurs enfants, Anselmina et Celso ; Monsieur Henri Delvecchio, au Locle ; Monsieur et Madame Adolphe Delvecchio et leurs enfants, à Genève ; Monsieur et Madame Cena-Delvecchio, à Seravalle-Sesia (Italie) ; Monsieur et Madame Delvecchio-Ratto, à Avrigny (France), ainsi que les familles alliées, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher fils, frère, neveu et cousin,

**Monsieur Henri DELVECCHIO**

enlevé à leur affection dimanche matin, dans sa dix-huitième année, après une longue maladie, courageusement supportée, muni des saints sacrements de l'Eglise.

Neuchâtel, le 18 octobre 1925.

Il est au ciel et dans nos cœurs.

L'enterrement aura lieu mardi 20 courant, à 13 heures.

Domicile mortuaire : rue du Château 8.

**On ne touchera pas**

Monsieur Charles Francone ; Monsieur et Madame William L'Epée et leurs enfants, à Casablanca (Maroc) ; Madame veuve Anna L'Epée-Frühauf, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants ; Madame veuve Dominica Francone, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, à Turin ; Monsieur Dominique Méaglia, ainsi que les familles alliées, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère et bien-aimée épouse, mère, grand'mère, fille, belle-fille, sœur, tante, cousine et parente,

**Madame Laure FRANCONE**
**née L'ÉPÉE**

que Dieu a rappelée à Lui aujourd'hui, dans sa 49me année, après une courte mais pénible maladie.

Neuchâtel, le 16 octobre 1925.

Veillez et priez, car vous ne savez ni le jour, ni l'heure à laquelle le Fils de l'homme viendra. Matth. XXV,13.

L'enterrement aura lieu le lundi 19 octobre, à 13 heures.

Domicile mortuaire : Plan 4.

**On ne touchera pas**

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

*La Società Cooperativa « Amicizia »* ha il profondo dolore di anunciare la morte dalla

**Signora Laura FRANCONE**

moglie dal nostro caro socio Francone Carlo.

I funerali avranno luogo lunedi 19 corr. ore 13.

Domicilio : Plan 4.

I membri sono pregati di partecipare.

*Il Comitato.*

Madame Frédéric Descombes et sa fille Erica;
Monsieur et Madame William Descombes et leurs enfants, à Lignières ;
Madame et Monsieur Henri Véluzat-Descombes, à Neuchâtel ;
Monsieur et Madame Marcel Descombes et leur fils, à Neuchâtel,
ainsi que les familles alliées, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher époux, père, frère, beau-frère, oncle et parent

**Monsieur Frédéric DESCOMBES**

enlevé à leur affection après une courte et pénible maladie, dans sa 39me année, au Zornhoff près Saverne (Alsace), le 12 octobre.

Lignières, le 16 octobre 1925.

Au revoir, mes bien-aimés,
Mes souffrances sont passées,
Je pars pour un monde meilleur,
En priant pour votre bonheur.

Dieu est amour.

L'enterrement a eu lieu à Lignières, le dimanche 18 octobre.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

**Bulletin météorologique - Octobre 1925**

Hauteur du baromètre réduite à zéro

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

| Date | Temp. deg. cent. Moyenne | Minimum | Maximum | Baromètre moyenne | Eau tomb. | Vt dominant Dir. | Vt dominant Force | Etat du ciel |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 17 | 11.0 | 4.3 | 15.0 | 723.4 | | var. | faible | nuag. |
| 18 | 1?.5 | 9.0 | 19.0 | 720.2 | 0.7 | N.-O. | » | » |

18. Toutes les Alpes visibles.

19. 7 h. ½ : Temp. : 11.4 Vent : N.-O. Ciel : couv.

Hauteur moyenne pour Neuchâtel : 719.5 mm.
Hauteur du baromètre réduite à zéro suivant les données de l'Observatoire.

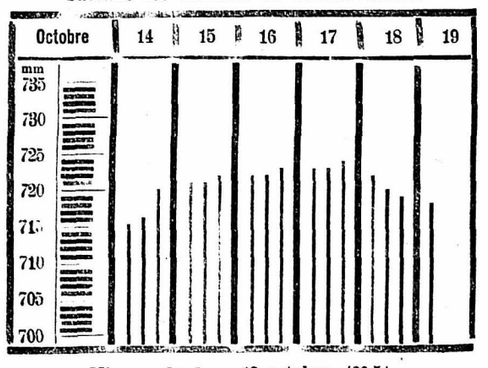


Niveau du lac : 18 octobre, 429.54.
» » 19 octobre, 429.51.

IMPRIMERIE CENTRALE
et de la
FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL S. A.